

# LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE EURO-MEDITERRANEENNE



septembre 2000



INTERREG II c  
DOSSIER THÉMATIQUE :  
Thème piloté par la région Rhône-Alpes

*Institut  
de la Méditerranée*

membres fondateurs

*CRPM*



## I- Introduction

Ce document présente le résultat des travaux menés dans le cadre du projet AMI (Ateliers Méditerranéens Interrégionaux) sur l'impact de la zone de libre-échange sur les régions du Sud de l'Europe. De façon plus précise, ce projet avait pour objectif de permettre aux collectivités sud-européennes :

- d'évaluer les risques et les opportunités de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne et, plus généralement, d'évaluer la portée du volet culturel et humain lié à la mise en œuvre de la Déclaration de Barcelone ;
- de proposer un schéma d'action interrégional stratégique pour accompagner et organiser le partenariat dans sa dimension économique (zone de libre-échange) et sociale (troisième volet).

Les régions partenaires de ce projet étaient : L'Andalousie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, La Toscane, La Sardaigne, Le Latium et la Calabre. La Ville autonome de Melilla s'est également jointe au projet. La coordination des travaux sur le thème présenté ici du “ **Rôle de la société civile euro-méditerranéenne, des organisations non gouvernementales et de la coopération décentralisée** ” était assurée par la région Rhône-Alpes.

Deux séances de travail se sont tenues sur ce thème, réunissant l'ensemble des régions partenaires:  
- le 16 septembre 1999, à Rome (Italie), et  
- le 24 Février 2000, à Ecully (Rhône-Alpes).

Des auditions d'experts ont été également organisées sur le thème dans chacune des régions partenaires. Les résultats des travaux ont été validés au cours d'un Comité de pilotage du projet qui s'est tenu les 23 et 24 Mars 2000 à Florence puis le 7 juillet 2000 lors d'un forum thématique à Lyon.

La dynamique de travail qui s'est instaurée entre les collectivités partenaires a permis:

- d'établir un constat partagé sur l'impact de la zone de libre échange sur chacun des thèmes retenus,
- d'analyser les enjeux de cette zone de libre échange sur les stratégies régionales,
- de proposer des axes de coopération régionale permettant, d'une part d'en maîtriser les effets négatifs potentiels et, d'autre part, de profiter des opportunités que cette zone de libre échange ne manquera pas de susciter,
- de proposer, enfin, des projets concrets de coopération rentrant dans les axes définis de coopération.

Les résultats de ces différentes étapes de travail sont repris ci-après.

Une plate-forme électronique a été mise en place à l'adresse suivante :

**[www.femise.org/AMI](http://www.femise.org/AMI)**

pour faciliter les échanges entre les collectivités partenaires du projet et sur laquelle sont consignés l'ensemble des documents relatifs à ce projet..

## II- Impact de la zone de libre-échange

L'enjeu n'est pas ici de mesurer l'impact de la zone de libre-échange sur la société civile mais plutôt d'évaluer le développement de la société civile et de la coopération décentralisée, facteurs indispensables de la réussite de la mise en place d'une zone de libre-échange en Méditerranée.

*“ Le recul des gouvernements en ce qui concerne la gestion directe de l'économie, ainsi que le développement des autonomies locales, sont en train de stimuler la naissance et l'affirmation de nouvelles institutions et de nouveaux membres de la société civile. De leur côté, ces derniers permettent de consolider le pluralisme, la démocratie, le respect mutuel et le dialogue avec d'autres cultures... L'existence de différences, souvent profondes, entre les sociétés civiles de cette zone ne devrait pas être un obstacle pour arriver à un accord de principe sur les possibles engagements communs... ”*

*Le premier de ces engagements ne peut être que la paix. Il ne peut y avoir de paix ni de sécurité entre et dans les nations sans compréhension. La société civile, dans ses attitudes aussi bien que dans ses actions, doit donner son soutien aux gouvernements dans leur lutte contre l'ennemi commun, c'est-à-dire, le radicalisme et l'extrémisme. Elle doit le faire en utilisant ses propres moyens qui sont le dialogue, la tolérance et la modération. La société civile doit exercer un maximum de pression sur les gouvernements dans leur engagement de construction d'un espace méditerranéen plus stable et pacifique...*

*La société civile doit aussi tenter de s'assurer que la volonté déclarée de coopération dans la zone se traduise, de manière adéquate, en institutions ayant la capacité de fournir des projets et initiatives... La meilleure contribution à la paix que peut offrir la société civile est de maximiser ses aptitudes et ses ressources en termes patronaux, créatifs et professionnels. S'il est vrai qu'il ne peut pas y avoir de développement sans paix, il est tout aussi vrai que seul le développement peut asseoir les bases de celle-ci. Il y a un lien étroit entre la sécurité et la croissance dans les relations économiques.*

*Le troisième engagement de la société civile est celui des droits de l'homme. L'histoire montre que les prises de position des gouvernements ont presque toujours correspondu à une réponse aux demandes et aux pressions de la société civile. Et c'est dans la société civile que s'appliquent et se pratiquent en premier lieu les droits de l'homme.*

*Enfin, la société civile a un rôle à jouer dans la revalorisation de l'immense capital humain que possèdent les nations méditerranéennes ”<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Cf. G. AGNELLI, 1996.

### III- Contexte euro-méditerranéen

Deux phénomènes majeurs sont à retenir dans l'évolution des pays du sud de la Méditerranée.

Le premier est l'émergence de nouveaux pouvoirs locaux. Le rôle des États se transforme. Sous la contrainte de l'ajustement structurel, ils ont été dans l'obligation d'alléger leur administration. Des efforts sensibles en faveur d'une décentralisation effective ont également été engagés dans de nombreux pays.

Le second est la libéralisation économique qui s'est progressivement opérée dans ces pays. Elle s'est traduite par la naissance d'une multitude d'organisations indépendantes aux objets et statuts les plus variés, relevant pour les unes, d'une volonté d'autonomie, pour d'autres, d'une réponse aux services défaillants de l'État, pour d'autres encore, de stratégies d'opportunité.

Pour répondre à ces évolutions, les instances publiques et privées de coopération du Nord ont ajusté leurs dispositifs : aide aux processus de décentralisation, programmes d'appui au développement communal<sup>2</sup> ,...

Ce contexte a favorisé la naissance et l'affirmation de nouvelles institutions et de nouveaux acteurs de la coopération internationale : **la coopération décentralisée et la société civile.**

#### *Émergence de la coopération décentralisée et de la société civile*

Dès 1970, la Fédération Mondiale des Villes Jumelées a mis l'accent sur “ *l'insuffisance de la coopération traditionnelle* ” et a affirmé la nécessité “ *d'une participation directe des communes et des populations à l'action internationale* ”.

En 1989, la Communauté Européenne consacre l'expression de “ *coopération décentralisée pour le développement* ” dans la convention de Lomé IV. De ce fait, il y a une reconnaissance juridique de cette pratique par les États signataires de cette convention (il s'agit des 12 États de l'Union européenne et des 69 pays ACP, Afrique - Caraïbe - Pacifique). Aujourd'hui, la Communauté européenne a élargi le concept de coopération décentralisée en la définissant comme “ ***toute forme de coopération des acteurs non publics, à savoir les collectivités territoriales et la société civile en générale.*** ”

L'examen des cadres institutionnels pour la coopération décentralisée renvoie essentiellement à l'organisation administrative territoriale des États concernés. On peut alors considérer que plus l'autonomie de la collectivité territoriale est affirmée, plus sa possibilité à agir est grande. La pratique le confirme déjà : les collectivités européennes entretiennent plus de relations entre elles que leurs homologues maghrébines, parce que, au-delà de la proximité culturelle et des niveaux de

---

<sup>2</sup> ADECI, 1999.

développement, l'autonomie dont elles disposent le leur permet. En revanche, l'absence de relations entre les collectivités de la rive sud est due essentiellement au rôle central joué par l'État dans le processus local de décision, alors que la proximité géographique, culturelle et linguistique sont des facteurs favorisant la coopération<sup>3</sup>.

Si les collectivités territoriales font partie intégrante de la coopération décentralisée, cette dernière s'appuie avant tout sur la société civile.

Lors de la Conférence de Stuttgart, en avril 1999, le Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme et le Forum des Citoyens de la Méditerranée ont proposé de définir la société civile comme “ *l'ensemble des instances, associations, personnalités et médias, qui ont vocation à garantir ou protéger, en dehors de toute institution de l'État, l'exercice effectif, par des moyens pacifiques, des libertés publiques et à favoriser l'émergence et l'affirmation autonome d'une identité collective pluraliste fondée sur les valeurs universelles des droits de l'homme et la promotion d'une culture citoyenne.* ”

Ainsi, au sens large, la société civile comprend toutes les structures qui ne relèvent pas de l'État, telles que les associations, les syndicats, les chambres de commerce et d'industrie, les médias, ... Mais dans de nombreux pays du Sud, la société civile se réduit très souvent à l'action des ONG. En dépit des efforts de ces dernières, la réalité associative se heurte à plusieurs obstacles : fonctionnement démocratique insuffisant, absence d'autonomie des associations, manque de transparence et de moyens entraînant une faiblesse institutionnelle et manque de professionnalisme<sup>4</sup>. La situation des ONG du Sud varie tout de même selon les pays.

En *Algérie* par exemple, c'est à travers des ruptures politiques que le mouvement associatif a obtenu le droit de cité : jusqu'en 1988, la création d'une association dépendait de l'autorisation du Ministère de l'Intérieur. Depuis l'adoption de la constitution de 1989, les associations algériennes, au nombre de 54 000, doivent seulement déclarer leur existence, alors qu'en *Tunisie* elles sont strictement contrôlées.

Dans d'autres pays, les évolutions se font progressivement, comme au *Maroc*, ou bien ne se font pas du tout, comme en *Libye* et en *Syrie*, où pratiquement aucun espace d'autonomie n'est accordé à la société civile.

Au *Liban* et en *Palestine*, le terrain est resté inoccupé pendant de longues années, du fait de la guerre. Aujourd'hui, il leur faut retrouver leurs marques face aux nouveaux pouvoirs publics en quête de légitimité.

En *Égypte*, les bailleurs de fonds institutionnels, et notamment la Banque Mondiale, exercent une forte pression pour que l'État se désengage de certains domaines, comme le développement social, au profit du secteur associatif. En ce moment même, un projet de loi est en attente stipulant que toute création d'association devra être l'objet d'une autorisation

---

<sup>3</sup> A. BEKKOUCHE et T. RAHMANI, 1995.

<sup>4</sup> N. HARSTENSTEIN, 1999.

du Ministère des Affaires Sociales, et interdisant le recours à des financements externes, mettant ainsi les ONG sous dépendance du gouvernement.

Le contexte sud-méditerranéen est donc souvent caractérisé par la volonté de mise en tutelle du mouvement associatif par l'État.

### ***Objet de la coopération décentralisée***

Si la coopération décentralisée figure dans les textes officiels, seuls les acteurs sont désignés : ni son contenu ni sa finalité ne sont clairement définis. L'objet de la coopération décentralisée est souvent énoncé à partir d'un point de vue affectif. Elle est un moyen de " rapprochement entre les hommes ", une " école de solidarité ", " un espace de rencontres interculturelles "... Ces références sont floues et ne définissent ni cadre politique ni objectif. À travers les prises de positions dans les enceintes non officielles, des articles, des enquêtes et des débats, il est toutefois possible de donner un contenu à la coopération décentralisée :

En Europe, elle vise à encourager la coopération des citoyens, à être un outil de communication entre les peuples<sup>5</sup>.

Au Sud, sa finalité est d'accompagner la transformation de l'organisation administrative et politique dans un sens de plus grande transparence du fonctionnement des institutions. En cela, la coopération décentralisée :

- est un appui au processus de démocratisation. Elle vise à favoriser l'exercice, par les sociétés, de leurs droits et particulièrement de leurs droits à la responsabilité, et à réduire le fossé existant entre le " sommet " institutionnel et la " base ".
- se veut être le soutien d'un développement économique et social durable. Elle vise alors à appuyer la mise en place et le renforcement de services collectifs et de dispositifs pérennes plus que de financer des projets et des programmes de développement ponctuels.

### ***Des atouts non négligeables***

Le fait marquant est que la coopération décentralisée pour le développement n'a pas attendu sa consécration légale pour faire la preuve de sa légitimité. Ses promoteurs ont, en effet, évité l'écueil de son éventuelle contradiction avec les orientations des politiques extérieures des États dont les collectivités concernées sont les membres. De plus, ils ont souvent complété les actions de ceux-ci. À ce titre, la coopération décentralisée est réputée plus efficace que l'action étatique, car moins formaliste sur le plan institutionnel, moins bureaucratique dans sa gestion quotidienne, et moins

---

<sup>5</sup> ADECI, 1999.

onéreuse en termes de charges fixes : en un mot, plus souple et mieux adaptée aux exigences du développement.

À cela vient s'ajouter l'appui des organisations internationales, convaincues que la coopération décentralisée concourt à mobiliser des compléments de ressources et surtout à libérer l'initiative locale. À cet effet, elle prend en compte l'expérience acquise et l'implication des acteurs locaux, afin de les appliquer à des opérations et projets de développement. Mieux encore, la coopération décentralisée pour le développement permet de promouvoir l'ancrage des actions initiées dans une logique de développement durable<sup>6</sup>.

Enfin, elle repose sur un fonctionnement en réseaux, regroupant de nombreuses structures réunissant par exemple des savoir-faire différents pour une meilleure complémentarité sur le terrain, ou tout simplement pour un échange d'expériences, de services ...

### ***Des champs d'applications étendus***

Les champs d'application de la coopération décentralisée sont très variés. On peut les regrouper autour de sept grands domaines :

- La paix et la sécurité,
- Les droits de l'homme,
- La formation et l'éducation,
- Les migrations,
- L'appui au développement économique,
- Les actions humanitaires, sanitaires et sociales,
- Le développement rural.

### **Coopération décentralisée et paix**

La paix et la sécurité sont des critères primordiaux pour la construction de la région méditerranéenne. C'est pourquoi ils constituent l'un des principaux engagements de la société civile. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans compréhension mutuelle. La société civile, par ses actions, favorise les échanges donc la connaissance et la compréhension mutuelle<sup>7</sup>. Cette recherche de paix apparaît dans de nombreux projets et initiatives, comme l'organisation de manifestations culturelles, la mise en réseau d'associations de pays différents, ...

### **Coopération décentralisée et droits de l'homme**

C'est dans la société civile que s'appliquent et se pratiquent en premier lieu les droits de l'homme. Par ses projets, ses actions et initiatives, la coopération décentralisée implante et promeut le concept des droits de l'homme et fait reconnaître pleinement les particularismes sociaux, sexuels, culturels et religieux qui sont l'expression de la diversité des êtres humains

---

<sup>6</sup> A. BEKKOUCHE et T. RAHMANI, 1995.

<sup>7</sup> G. AGNELLI, 1996.

libres<sup>8</sup>. Les apports les plus conséquents de la coopération décentralisée en matière de droits de l'homme concernent les droits des femmes, le discours entre religions, les libertés publiques et la démocratie et les droits de l'enfance et de la jeunesse.

- Dans la plupart des pays méditerranéens, la situation des femmes s'est considérablement améliorée. Mais le droit des femmes reste un thème clef de la coopération décentralisée. La lutte pour l'égalité des chances entre hommes et femmes et pour une participation active et paritaire de ces dernières dans les domaines publics, économiques et sociaux, notamment dans les pays du Sud, constitue l'un des mouvements les plus caractéristiques de la société civile. De nombreuses initiatives sont entreprises en leur faveur : alphabétisation, éducation en matière d'égalité, de démocratie et de citoyenneté, information, formation, ... Mais la femme est aussi l'un des principaux acteurs de la société civile. De nombreuses initiatives et actions de développement émanent des femmes. Elles sont de plus en plus présentes dans les ONG et sont les plus fervents acteurs et défenseurs des droits de l'homme.
- Un autre aspect important de la lutte pour les droits de l'homme est le dialogue entre les religions et les cultures. La Méditerranée doit faire face au problème majeur de l'intégrisme et de ses manifestations. Une meilleure compréhension entre les principales religions favorise la tolérance. La mise en relation de chefs religieux, intellectuels et universitaires permet d'éliminer les stéréotypes existants, de ré-élaborer les politiques éducatives, de promouvoir les retrouvailles culturelles entre les sociétés méditerranéennes. Le Forum Civil Euro-méditerranéen travaille dans ce sens. De nombreux projets relatifs aux échanges culturels prennent progressivement forme en Méditerranée : création de programmes audiovisuels méditerranéens, établissement d'un cadre institutionnel de dialogue et d'échanges entre religions avec l'Union européenne, ...
- La coopération décentralisée a également pour but de faire progresser le pluralisme et la démocratie. Par les liens de solidarité qu'elle noue, la coopération décentralisée peut contribuer au renforcement de la démocratie politique, au rejet des intégrismes et au respect des libertés individuelles<sup>9</sup>. Les programmes d'échanges entre les responsables de la presse écrite, de la radio et de la télévision ainsi que de nombreux projets permettent d'asseoir lentement mais sûrement le pluralisme.
- Enfin, en ce qui concerne les droits de l'enfance et de la jeunesse, la coopération décentralisée, par ses actions, est un moyen de lutte contre toute forme d'atteinte à leurs droits. Mais, la société civile participe aussi au développement chez les jeunes d'un sentiment d'appartenance à un destin méditerranéen commun ; octroi de bourses d'études, formation, organisation de chantiers de jeune mais aussi appui à la réinsertion de jeunes délinquants, protection des enfants contre toute forme d'abus et prévention de l'exclusion scolaire, ... sont quelques exemples des actions de la société civile en matière de droits de l'enfance et de la jeunesse.

---

<sup>8</sup> B. PORCEL, 1996

<sup>9</sup> T. RAHMANI, 1999.

### **Coopération décentralisée et formation-éducation**

Le thème de la formation et de l'éducation apparaît systématiquement dans les projets et initiatives de la coopération décentralisée, aussi bien dans le domaine professionnel que dans celui de la recherche et du développement. L'accent est mis sur la formation élémentaire obligatoire, les programmes favorisant l'accès de l'université au monde du travail, l'application des nouvelles technologies aux domaines de l'éducation et de la formation continue. La coopération décentralisée permet aussi de développer et de renforcer les relations d'échanges universitaires. Lors du Forum Civil Euromed, des projets ont vu le jour, comme la création d'universités européennes en région méditerranéenne, la création de centres d'excellence réunissant les meilleurs étudiants de la région euro-méditerranéenne dans une discipline donnée ou bien la mise en place d'un centre d'enseignement à distance pour l'ensemble des pays euro-méditerranéens<sup>10</sup>.

### **Coopération décentralisée et migrations**

Les migrations sont une composante de base des relations euro-méditerranéennes. La Conférence de Barcelone a souligné la nécessité d'accroître la coopération pour réduire les pressions migratoires. Le Forum Civil Euro-méditerranéen de 1996 a mis l'accent sur la richesse sociale, culturelle et économique des migrations et sur l'importance du rôle des migrants en tant que nouveaux acteurs d'une coopération décentralisée. Les projets migratoires sont donc de plus en plus présents dans la coopération décentralisée : appui à la création d'activités par les immigrés dans leur pays d'origine, implantation de bureaux d'aide à la création d'activités, de conseils, de formation, ... Enfin, une coopération intense pour lutter contre l'émigration illégale se développe entre les États.

### **Coopération décentralisée et actions humanitaires, sanitaires et sociales**

La demande de services sanitaires et sociaux est en constante augmentation, aussi bien pour des raisons démographiques qu'en tant que réponse aux progrès technologiques. La capacité des États à répondre à cette demande est parfois limitée. Les États méditerranéens éprouvant des difficultés pour satisfaire les besoins sanitaires et sociaux de base de leur population, peuvent, par le biais de la coopération décentralisée, partager des expériences et coopérer avec des pays plus avancés. La coopération décentralisée en matière sanitaire et sociale peut prendre différentes formes : échanges technologiques, apports de soins, formation en santé maternelle et infantile, aide au renforcement des infrastructures de santé, création de services médicaux de proximité, ...

### **Coopération décentralisée et appui au développement économique**

La coopération décentralisée contribue à la croissance économique de deux façons : en travaillant pour la paix et la sécurité, d'une part, et d'autre part, en favorisant les échanges. Il y a en effet un lien étroit entre sécurité et croissance des relations économiques : un climat politique stable encourage l'investissement. De même, en favorisant les échanges, la coopération décentralisée contribue à l'expansion des marchés locaux et stimule la croissance. Mais la société civile a aussi un rôle à part entière à jouer en matière de développement économique : promouvoir les contacts

---

<sup>10</sup> M.A. ROQUE, 1996.

entre agents économiques en Méditerranée, par la mise en place de stratégies de collaboration patronales à travers des accords de commercialisation, de transfert de technologie, de sous-traitance, ... La coopération décentralisée et la société civile travaillent aussi dans le sens d'une harmonisation des normes, de certificats communs de qualité, de propriété industrielle et même de coopération douanière.

### **Coopération décentralisée et sauvegarde du patrimoine et de la culture**

La part de la coopération décentralisée dans la valorisation du patrimoine et de la culture en Méditerranée est très significative. C'est grâce aux initiatives de la société civile qu'une grande part du patrimoine culturel méditerranéen a pu être sauvegardée et valorisée : recensement et rénovation de sites, édition et diffusion d'œuvres littéraires, création de réseaux, organisation de festivals, expositions, spectacles, institutions de diffusion, ... ayant trait à la Méditerranée.

### **Coopération décentralisée et développement rural**

La gestion du développement rural est un problème crucial et représente, notamment pour les pays du Sud, un véritable défi. Dans ce domaine, les collectivités territoriales et la société civile ont acquis un savoir-faire indéniable : combat contre la désertification et l'exode rural, diversification économique, amélioration de la productivité, développement agricole, ... Le développement rural est le domaine dans lequel les actions de coopération décentralisée sont les plus nombreuses. Ainsi, une multitude d'actions visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales sont entreprises, qu'ils s'agissent d'appui technique, de formation, d'aide matérielle, ...

#### **IV- Stratégie communautaire**

En 1989, lors de la quatrième convention de Lomé, les termes de “ coopération décentralisée pour le développement ” font leur apparition dans le langage communautaire. C’est le résultat de trente ans d’évolution de l’Union européenne dans ses rapports avec l’extérieur. Faute de pouvoir coopérer de manière efficace et souple avec les nouveaux acteurs du développement que sont la société civile et les collectivités locales, l’Union Européenne se munit ainsi d’un instrument clef du changement politique et social.

En **1995**, la **Conférence euro-méditerranéenne**, réunie à **Barcelone**, a adopté en annexe à sa déclaration les éléments d’un programme de travail sur le partenariat dans les domaines social, culturel et humain, l’objectif étant de développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles.

La conséquence directe de la Déclaration de Barcelone sur la société civile a été la création du **Forum Civil Euro-méditerranéen**, réuni à Barcelone en novembre **1995**. Pour la première fois, plus d’un millier de représentants de la société civile des pays méditerranéens se regroupaient dans le but d’instaurer un cadre permanent de débat et de collaboration. Le FCE a engendré et étudié des idées et des projets concrets impliquant la société civile dans un très grand nombre de domaines (investissement, tourisme, technologie, transport, recherche, dialogue culturel, média, le rôle de la femme, les migrations, l’environnement, ...). Depuis, le Forum Civil Euro-méditerranéen s’est réuni à Malte en **1998** et à Stuttgart les **15 et 16 avril 1999**, parallèlement à la réunion des ministres des Affaires Étrangères.

#### ***Les programmes d’appui à la coopération décentralisée et à la société civile***

L’Union européenne, au titre des programmes communautaires et des interventions bilatérales de ses États membres, apporte une contribution à la société civile et à la coopération décentralisée sous plusieurs formes :

- les programmes MED, organisés par la DGI à partir de 1992,
- le programme Ecos-Ouverture de la DG XVI, programme expérimental fondé sur l’extension de l’article 10 du Feder qui a débuté en 1996,
- le programme Euromed-Héritage,
- le programme Meda Démocratie.

#### **Les programmes Med**

Mis en place pour développer une coopération multilatérale avec les pays tiers méditerranéens, ils ont été suspendus depuis. Ils se décomposaient comme suit :

- Med-Urbs visait à l’amélioration du cadre de vie des populations urbaines, au renforcement et à la généralisation des pratiques démocratiques à l’échelon local, à la création et au développement des processus de coopération décentralisée entre

collectivités locales des différents PTM et entre celles-ci et leurs homologues de l'Union européenne.

- Med-Campus soutenait des projets de coopération décentralisée gérés par des réseaux d'universités du nord et du sud de la Méditerranée. Ces réseaux constituaient des filières opérationnelles permettant des échanges d'expériences et le transfert de technologies et de savoir-faire. Le but était de stimuler l'économie grâce à la formation d'individus capables de découvrir et de valoriser les ressources locales.
- Med-Média voulait créer des réseaux de Média de haut niveau pour encourager la coopération entre professionnels des deux rives.
- Med-Invest cherchait à promouvoir dans les pays partenaires méditerranéens un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises et à accroître leurs capacités concurrentielles.

Un grand nombre de projets ont été financés par le biais des programmes Med entre 1992 et 1996. Depuis, ces programmes ont été gelés, pour des raisons financières.

#### Le programme Ecos-Ouverture.

Créé en 1995, Ecos-Ouverture est un programme de coopération interrégionale externe de la Commission européenne. Pour la période 1995-1996, il était doté de trois millions d'écus.

Pour la période 1998-2000, il est doté de 25-30 millions d'écus du FEDER et de 15 millions d'écus de PHARE. Il contribue financièrement à la coopération et à l'apport de bénéfices mutuels entre les régions et les villes de l'Union européenne et leurs homologues des pays de l'Est mais aussi des pays méditerranéens.

#### Le programme Euromed-Héritage

Il s'agit d'un programme régional pour le patrimoine culturel euro-méditerranéen. Il vise à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel euro-méditerranéen et est opérationnel depuis septembre 1998. Ce programme constitue la traduction concrète de la Conférence Ministérielle sur le patrimoine culturel euro-méditerranéen, tenue à Bologne en avril 1996. La première phase de ce programme est composée de 16 projets régionaux ayant fait l'objet de contrats de subvention pour un montant total de 17,1 millions d'euros au titre du programme MEDA. Ces projets portent sur quatre domaines : la connaissance du patrimoine par la diffusion de l'information et la sensibilisation du public, l'appui aux politiques patrimoniales par le biais d'échanges d'expériences et de transfert de savoir-faire, la formation dans les métiers du patrimoine et de l'animation culturelle et, enfin, la mise en valeur du patrimoine par le recensement et la mise en réseaux des sites.

#### Le programme Meda-Démocratie

Ce programme est destiné à promouvoir les droits de l'homme. Il a démarré en 1996 en finançant 62 projets pour 8 millions d'écus. Il accorde des subventions à des associations, des universités,

des centres de recherche et à des organismes publics pour mener à bien des projets qui visent à faire avancer la démocratie, l'état de droit, la liberté d'expression, de réunion et d'association, à protéger les groupes cibles (femmes, enfants, jeunesse, minorités) et à faire prendre conscience des droits sociaux-économiques.

Notons enfin que de nombreuses manifestations de la société civile ont régulièrement lieu. Citons à titre d'exemple les réunions du Forum Syndical pour le développement et la coopération dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, plate-forme pour la coopération entre les confédérations syndicales ou les conférences du Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme et du citoyen de la Méditerranée.

## **V- Enjeux du partenariat euro-méditerranéen**

Sans une coopération décentralisée, le concept de partenariat euro-méditerranéen demeurerait vide de contenu et sa réalisation se heurterait à de graves difficultés quant à son impact sur le tissu socio-économique des pays concernés. La coopération décentralisée et la société civile ont donc un rôle important à jouer dans le partenariat euro-méditerranéen. Mais l'inverse est aussi vrai : le partenariat euro-méditerranéen a un rôle à jouer dans la coopération décentralisée.

C'est cette causalité circulaire qui nous donne les enjeux du partenariat sur la coopération décentralisée et sur lesquels les régions partenaires du projet se sont accordées :

Le premier de ces enjeux, qui s'adresse à l'Union Européenne, concerne la relance du volet de coopération décentralisée MEDA et la mise en place d'un instrument financier spécifique visant à prendre en charge les actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales;

le second enjeu, qui s'adresse aux Etats riverains du bassin méditerranéen, concerne la nécessaire coordination des politiques de coopération décentralisée comme facteur préalable à la coopération transrégionale dans ce domaine;

le troisième enjeu vise le soutien à la société civile au sud comme une condition essentielle à la réussite de la mise en place d'une zone de libre-échange en Méditerranée.

le quatrième enjeu concerne le renforcement de la coopération entre régions et autres collectivités du sud de l'Europe sur la coopération décentralisée

le cinquième enjeu concerne le développement de la capacité de gouvernance des collectivités territoriales au sud.

Le premier enjeu concerne des éléments de politique européenne que les régions partenaires du projet entendent susciter.

Le second enjeu concerne des éléments de coordination des politiques nationales des Etats riverains de la Méditerranée qui ont été jugés nécessaires par les régions partenaires du projet et qu'elles souhaitent également susciter.

Les autres enjeux se rapportent à des politiques pouvant être directement mises en place par les régions ou impulsées auprès des opérateurs locaux.

Pour chacun des enjeux identifiés, des axes précis de coopération ont été définis à l'intérieur desquels s'inscrivent les projets qui ont été présentés par les régions partenaires du projet AMI.

L'ensemble des enjeux et des axes de coopération proposés par les régions partenaires du projet AMI est décrits ci-après.

## **Enjeu 1 : Relancer le volet de coopération décentralisée MEDA**

L'originalité du Processus de Barcelone a été la volonté de considérer le partenariat dans plusieurs dimensions :

- une dimension politique de sécurité et de paix,
- une dimension économique de zone de libre-échange,
- une dimension socioculturelle visant à la fois à renforcer la compréhension entre les cultures et à aider au maintien de la cohésion sociale.

La coopération décentralisée de l'Union Européenne a pris deux formes : les programmes Med organisés dans le cadre du règlement Meda et le programme Ecos Ouverture, programme expérimental fondé sur l'extension de l'article 10 du Feder. Ces deux programmes ont disparu sans qu'aucun instrument financier ne leur ait été substitué.

Or, il est guère pensable de considérer comme essentielle la participation de la société civile au processus euroméditerranéen sans que soient prévus les instruments financiers correspondants.

Une inscription des collectivités territoriales dans le partenariat euro-méditerranéen suppose, au regard des difficultés passées :

- de ne pas viser l'exhaustivité de l'action régionale et locale et de cibler des thèmes considérés comme prioritaires,
- de ne pas multiplier les doublons sur des thèmes déjà traités dans les partenariats entre Etats et relevant prioritairement de compétences nationales dans les rives Sud : transport, migrations, certains types de partenariats économiques.

Une des modalités proposée ici viserait à créer des convergences entre Meda et Interreg sur des projets structurants touchant la coopération en Méditerranée. Cette proposition dépasse bien évidemment le simple cadre de la coopération décentralisée dans le domaine de la société civile et pourrait s'appliquer à l'ensemble des domaines de coopération entre collectivités du nord et sud du bassin.

Les dispositifs de gestion peuvent s'inspirer des modalités prévues dans le cadre d'Interreg III permettant notamment la gestion du programme par une autorité publique.

Outre un accord politique entre les Etats membres de l'Union, un tel dispositif suppose une harmonisation des règles de fonctionnement entre Interreg et le futur instrument financier Meda afin de rendre communes les règles et procédures qui seront appliquées aux projets.

Sans instrument financier de ce type, il est vraisemblable que la coopération décentralisée redeviendra un objet de coopération bilatérale entre pays de l'Union et pays tiers méditerranéens dans une diversité d'objectifs et de modes d'actions qui ne pourront que contribuer à l'extrême fragmentation de cet espace.

## **Enjeu 2 : Coordonner les politiques de coopération décentralisée des Etats riverains de la Méditerranée**

Chaque Etat doit veiller au respect de ses engagements internationaux et fixer, de ce fait, l'ordonnancement général des compétences des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation ( cas de l'Italie et de la France) ou de la dévolution de ces fonctions de relations extérieures à des collectivités autonomes ( cas de l'Espagne). Il doit veiller, en particulier, à la coordination de la coopération décentralisée avec sa politique de coopération bilatérale.

En Italie, une loi de 1987, précisée dans un document-guide de 1988, permet explicitement aux régions, provinces et communes de conduire des actions de coopération internationale. Les régions se sont vues accorder un rôle prédominant dans cette coopération servant de point de référence et de raccord pour les initiatives des autres collectivités locales.

En France, la coopération décentralisée s'inscrit dans un mouvement d'élargissement des compétences des collectivités territoriales initié en 1982. Ce mouvement a été accompagné par l'Etat de manière souple et dans le respect de certains principes fondamentaux avec l'objectif précis de diversifier et de démultiplier l'action de la France à l'étranger.

En Espagne, la coexistence dans l'organisation administrative de provinces et de communautés autonomes rend difficile une approche synthétique de la coopération décentralisée. Le maillon essentiel de la coopération décentralisée est la communauté autonome, dont les compétences sont fixées par leur statut d'autonomie. La Loi espagnole de Coopération Internationale reconnaît, dans son article 23, la possibilité pour les Communautés Autonomes le droit d'agir en la matière. L'Etat espagnol conserve malgré tout une compétence exclusive en matière de relations internationales, et plus particulièrement en ce qui concerne les déclarations de guerre et de paix, le " ius legationis et la signature de conventions internationales avec d'autres sujets de droit international.

Aucune politique n'existe, à ce jour visant à mieux coordonner les politiques de coopération décentralisée entre pays riverains de la Méditerranée. Les coordinations en matière de politique de coopération décentralisée sont dévolues à l'Union européenne au travers des différents programmes définis dans ce sens. Toutefois, à la différence de l'Espagne, de l'Italie ou de la France, qui font des collectivités locales les acteurs centraux de la coopération décentralisée, la Commission européenne privilégie les acteurs locaux présents sur le terrain quelle que soit leur nature publique ou privée. Cette position est justifiée par la volonté de la Commission de prendre mieux en compte les organisations de la société civile qui sont les opérateurs dans la réalisation des programmes qui les concernent. Par là même, elle ne permet pas de renforcer le cadre de coopération d'Etat à Etat.

Or la coopération interrégionale dans ce domaine est soumise à la volonté de coopération des Etats. Les régions du sud de l'Europe sont donc fondées à demander à leurs Etats respectifs une

coopération plus étroite sur leurs objectifs de coopération décentralisée afin d'insérer leurs interventions et leurs coopérations interrégionales dans un cadre rationnel et organisé à moyen et long terme, même si les contraintes de la conjoncture politique mondiale ou européenne font parfois irruption de manière intempestive.

A cet effet et à l'initiative des régions qui bordent le bassin, il est proposé la création d'un **Conseil pour la Coopération Décentralisée en Méditerranée** associant les Etats et régions qui bordent le bassin et dont l'objectif serait de rapprocher les stratégies et les politiques des régions de la Méditerranée pour conjuguer leurs efforts sur les domaines reconnus comme stratégiques pour l'avenir de la région.

Cette coopération inter-étatique fournirait un cadre clair et cohérent à l'action de coopération des régions. Elle pourrait, au départ s'exprimer sur quelques thèmes ou des zones géographiques précises sur lesquels un engagement européen est ressenti comme nécessaire et partagé comme la Palestine ou les Balkans.

### **Enjeu 3 : Soutenir la société civile au Sud**

Le rôle des organisations non gouvernementales est, on l'a dit, fondamental pour la réussite du partenariat euro-méditerranéen en raison de la dimension humaine de leur action mis aussi, d'une façon plus générale, de leur contribution au développement économique. Or on assiste depuis quelques années à un fort développement du secteur associatif dans les pays du sud. Conséquence du retrait progressif de l'Etat de nombreux domaines, de la montée du processus démocratique, la société civile joue un rôle encore modeste mais croissant dans la plupart des pays concernés. Pour ces raisons, certaines ONG du sud sont encouragées par leurs Etats dans la mesure où elles remplissent des tâches qu'ils ne peuvent plus assumer. Dans de nombreux autres cas les ONG font face à l'indifférence voire l'hostilité du pouvoir central. Le statut des associations est lui même très différent d'un pays à un autre.

En Algérie, par exemple, jusqu'en 1988, la création d'une association dépendait de l'autorisation du Ministère de l'Intérieur. Depuis 1989, les associations algériennes, au nombre de 54.000, doivent seulement déclarer leur existence alors qu'en Tunisie, elles restent étroitement contrôlées. Dans d'autres pays, les évolutions sont lentes comme au Maroc, où ne se font pas du tout comme en Libye ou en Syrie où pratiquement aucun espace n'est accordé à la société civile. En Egypte les bailleurs de fonds internationaux exercent une forte pression sur le gouvernement central pour qu'il se désengage de certains domaines tels que le développement social au profit du secteur associatif. En règle générale, on peut dire que le contexte sud-méditerranéen est caractérisé par la volonté de mise sous tutelle du mouvement associatif par l'Etat.

### **Axe 1 : Assistance aux ONG et à la société civile au Sud**

L'Union européenne doit se donner des moyens financiers supplémentaires pour soutenir le monde associatif au sud et réaffirmer sa volonté que le partenariat dépasse le strict cadre économique ou commercial. Elle pourrait, pour cela, s'appuyer sur les régions du sud de l'Europe

qui disposent d'opérateurs qualifiés qui connaissent bien les problèmes du monde associatif dans les pays tiers avec lequel elles ont déjà tissé de nombreux liens.

Les demandes les plus pressantes des milieux associatifs dans les pays tiers sont, d'une part, la formation et d'autre part, l'aide aux équipements de communication de type Internet. Il est donc proposé ici d'explorer les possibilités de coopération transrégionale mettant en commun des savoir faire et des meilleures pratiques dans les régions méditerranéennes de l'Europe sur ces deux thèmes.

Les difficultés traditionnelles, pour les ONG du sud, d'accès aux financements européens sont accrues par la difficulté de compréhension des politiques mises en oeuvre par l'Union européenne dans ce domaine. Il est donc souhaitable qu'une plus grande transparence soit établie dans les critères d'éligibilité des ONG et des critères de choix de projets. Il est nécessaire également qu'un meilleur accès à l'information sur les modalités de financement de l'action des ONG soit assuré par la publication, par exemple, d'un rapport annuel sur les orientations stratégiques et l'utilisation faite des fonds alloués dans le cadre du programme MEDA.

### **Projets proposés :**

#### **Andalousie**

- Talleres intermediterraneos de promocion de un desarrollo con perspectiva de genero
- Celebracion de encuentros y creacion de redes entre los diferntes agentes de la cooperacion descentralizada del Mediteraneo

### **Axe 2 : Aide à la constitution de réseaux transméditerranéens entre représentants de la société civile.**

La forme privilégiée de l'action des représentants de la société civile est le réseau. Cette dimension permet un enrichissement du dialogue en même temps qu'une meilleure compréhension entre cultures et entre générations.

Il existe aujourd'hui de très nombreux réseaux associant des acteurs de la société civile du nord et du sud du bassin. Ces réseaux sont très variables en termes d'objectif ou de fonctionnement.

Dans ce domaine, le foisonnement reste la règle. Les initiatives de constitution de réseaux n'obéissent, et c'est un bien, à aucune règle. Par contre très peu atteignent le stade de la maturité faute de ressources ou d'une motivation suffisante de la part des partenaires concernés. De la même façon, on constate que très peu de ces réseaux sont réellement représentatifs au niveau de l'ensemble du bassin. Les mêmes initiatives sont dupliquées dans les différentes régions européennes avec souvent une perméabilité de circonstance avec les autres régions.

Les technologies de l'information permettent de démultiplier les actions entreprises en offrant les moyens d'une communication instantanée entre ses membres et l'accès à une diffusion et une promotion élargies de ses réalisations. Pourtant, peu de réseaux disposent véritablement des moyens leur permettant d'accéder à ces technologies. La taille n'est pas, dans ce domaine, une garantie d'efficacité. Elle permet néanmoins une meilleure représentativité des membres de la société civile, une plus grande visibilité des actions et un accès facilité au financement européen.

Il convient donc que les régions partenaires du sud de l'Europe mettent en place des mécanismes permettant la fusion de réseaux existant pour constituer des réseaux trans-méditerranéens réellement représentatifs de la société civile en Méditerranée. Pour ce faire, une mise en contact des réseaux pourrait être organisée avec une prime, pour les plus représentatifs d'entre eux à la "fusion" de leur réseau sous forme, par exemple d'une prime à l'équipement ou d'une prime temporaire au fonctionnement.

### **Projets proposés :**

#### **Andalousie**

- Creacion de una red de centros para la cooperacion sur-sur-norte en el sur del Mediterraneo

### **Axe 3 : Développement des coopérations impliquant les jeunes.**

Une politique de la jeunesse dans le cadre de la coopération décentralisée en Méditerranée est un bon moyen de renforcer la société civile au sud de la Méditerranée.

Le rôle des organisations non gouvernementales de jeunes dans le développement global de la région méditerranéenne doit être mieux compris et mieux défendu. En effet, les organisations de jeunes sont une part réelle des secteurs culturel, politique, économique et social. Elles sont aussi une part du secteur économique au travers des activités qu'elles créent et des financements qu'elles suscitent et qu'elles génèrent. Par leur implication dans les débats publics ou le renforcement de leurs pratiques sociales et démocratiques, elles sont une part essentielle du secteur politique et social.

Elles sont, enfin, un acteur du processus de paix, de réconciliation, de la lutte contre toutes formes de préjugés grâce à leurs activités d'échange.

L'implication des jeunes dans la coopération décentralisée doit toucher aussi bien les jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire que les jeunes dans le cadre d'une activité associative.

La découverte d'autres cultures et d'autres réalités constituent, en effet, un support pédagogique encore peu exploité.

Cette coopération décentralisée de la jeunesse doit être envisagée dans les deux sens : Nord/Sud et Sud/Nord. Elle passe par l'organisation d'échanges durables au niveau des institutions éducatives et culturelles mais aussi au niveau des individus.

Il est donc nécessaire de mettre en place des conditions favorables afin de :

- Impliquer des jeunes dans des actions concrètes de développement,
- Faciliter la circulation des jeunes dans le bassin méditerranéen (visas, ...),
- Assurer la libre expression de chaque culture,
- Créer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à une identité méditerranéenne commune, sans pour autant nier leurs spécificités,
- Créer des réseaux et des conditions d'échanges.

#### **Enjeu 4 : Renforcer les échanges entre régions européennes sur la coopération**

La coopération décentralisée est une coopération de proximité. Elle trouve son efficacité opérationnelle lorsqu'elle est réalisée par des opérateurs de terrain ancrés à une réalité locale, proches des acteurs finaux auxquels s'adresse l'action. Par ses caractéristiques, la coopération décentralisée met en oeuvre des opérations concrètes, utiles et innovantes dans les pratiques de coopération. Elle est très appréciée par les régions du Sud dans la mesure où elle est plus facilement mobilisable et souvent plus proche des préoccupations des collectivités partenaires. Ces opérations peuvent également fournir l'occasion de mobiliser l'opinion publique des régions concernées sur les problèmes de développement et la nécessité d'un engagement des collectivités locales dans ce sens.

#### **Axe 1 : Plate forme interrégionale de coopération géographique et thématique.**

Toutes les régions européennes du bassin ont un engagement dans le sens de la coopération décentralisée, soit directement, soit en apportant leur soutien à des organisations non gouvernementales sur des actions de coopération. Chaque région conduit des actions en cohérence avec sa stratégie internationale tenant compte des liens historiques qu'elles peuvent avoir avec telle ou telle région du Sud, de son positionnement géographique en Méditerranée ou de la nature et de la qualité des opérateurs sur lesquels elle peut s'appuyer. Chaque région doit également articuler sa politique dans ce domaine avec la politique de coopération conduite au niveau national et en tenant compte des missions et des degrés de liberté laissés par les Etats à la coopération décentralisée.

Pour toutes ces raisons, les exemples de coopérations conjointes entre collectivités du Sud de l'Europe avec des collectivités des pays tiers sont très rares.

Il est donc proposé de créer une **plate-forme interrégionale de coopération décentralisée** qui serait un espace de concertation et d'échange d'information ancré à son territoire. Cet espace serait le lieu de réflexion sur les orientations régionales de la politique de coopération, de concertation public/privé, d'appui à la réalisation d'actions de coopération (aide au montage de dossiers, à la recherche de financement, ...). Il permettrait, également, d'assurer la bonne circulation des informations ainsi que l'évaluation des actions entreprises.

#### **Projets proposés**

##### **Toscana**

- Rete euro-mediterranea di cooperazione decentrata

## Axe 2 : Renforcer les coopérations sur les questions touchant l'immigration et les échanges interculturels

Les échanges humains, et tout particulièrement les questions liées aux migrations, sont traités par les Etats signataires en flagrante contradiction avec le principe de la Déclaration de Barcelone. C'est ainsi que la complexité et la diversité des mouvements de personnes ne sont prises en compte dans les faits que sous l'angle restrictif du contrôle, motivé par une démarche sécuritaire ignorant les conséquences dramatiques des persécutions et des conflits qui minent la région et bloquent le processus engagé. Or le lien entre émigration et coopération internationale est évident, à la fois dans la politique européenne et au sein de pays membres, particulièrement les pays riverains de la Méditerranée.

Les régions du sud de l'Europe sont particulièrement concernées par ce problème et par la nécessité de combattre toutes les formes d'intolérance, créer les conditions d'un meilleur développement dans les régions d'émigration et renforcer le processus d'intégration socio-économico-culturel dans le bassin méditerranéen.

L'accord de coopération retenu ici viserait à mettre en réseau différents acteurs de la société civile travaillant sur les questions d'immigration et d'interculturalité pour bâtir un Centre d'Information, de Rencontres et de Services permettant l'échange d'expérience entre collectivités et le montage de projets communs visant à améliorer l'accueil et l'intégration des populations immigrées et à apporter des aides spécifiques et ciblées aux régions d'émigration.

### **Projet proposé :**

#### **Lazio**

- Informazione e formazione ell'immigrazione e all'interculturalità

#### **Corse**

- Hommage aux gommier et tirailleurs marocains
- Creation d'une université d'été sur l'identité méditerranéenne
- Valorisation du patrimoine bâti et du savoir-faire traditionnel
- Coopérition ente établissements de formation agricole

## **Enjeu 5 : Développer la capacité de gouvernance des collectivités locales au Sud institution building ”**

Le développement des capacités de gouvernance locale (institution building) est au cœur de la problématique de décentralisation dans les pays du sud de la Méditerranée. En dépit d'un fonctionnement aujourd'hui centralisé, ces pays n'échapperont pas à une reconnaissance progressive des régions comme des acteurs à part entière à la fois économiques et sociaux du développement. Elles n'échapperont pas, de la même façon, au phénomène mondial de métropolisation de l'économie comme mode efficace de redéploiement spatial des activités économiques.

Or, au Sud, la décentralisation est encore un débat. L'écart entre compétences nominales et compétences réelles des collectivités territoriales peut être très important quel que soit le mode de nomination ou électif mis en place.

Sans en avoir toujours l'entière responsabilité, les collectivités territoriales se trouvent néanmoins confrontées à des problèmes de plus en plus complexes dans les secteurs les plus divers : aménagement du territoire, développement économique, environnement, santé, transports, .... Ces capacités de gouvernance locale sont le fruit, au Nord, d'une lente évolution de traditions nourries de pratiques de résolution de problèmes concrets, en même temps que de savoir-faire nouveaux générés au gré des évolutions technologiques.

### **Axe 1 : Transfert de savoir-faire sur les capacités de gouvernance locales**

Une des légitimités fortes de la coopération trans-régionale avec le Sud est précisément le transfert de ces savoir-faire pour permettre aux collectivités du Sud d'assumer plus efficacement leur rôle et de construire à partir de là une véritable coopération décentralisée, aujourd'hui handicapée par la faible représentativité des collectivités du Sud.

De nombreux projets de ce type sont déjà en cours sur un plan bilatéral entre régions du Nord et du Sud.

L'apport d'une coopération trans-régionale, c'est-à-dire associant plusieurs collectivités du Nord et du Sud, peut être double :

- associant plusieurs régions du Nord, la coopération pourrait mieux rendre compte des expériences et des pratiques différentes en matière de compétences et de gestion des collectivités territoriales.
- la mutualisation des ressources entre plusieurs régions devrait également permettre d'atteindre une masse critique de connaissance et de réflexion suffisante pour couvrir la diversité institutionnelle et les évolutions en cours en matière de décentralisation dans les pays du Sud.

*Les leviers d'actions pour la construction au Sud d'organisations publiques existant sont nombreux*

On en a retenu deux :

- La professionnalisation des cadres territoriaux,
- Le transfert d'ingénierie administrative et managerial.

### **Axe 2 : Formation des cadres territoriaux européens à la coopération décentralisée.**

Pour se développer, les actions de coopération décentralisée doivent se professionnaliser rapidement afin de disposer de ressources humaines qualifiées à cet effet. Cet apprentissage concerne aussi bien les élus, les personnels des structures administratives et techniques que les opérateurs de la société civile, d'où la nécessité d'avoir une approche intégrée en matière de formation. La coopération décentralisée gagnerait en crédibilité et efficacité si les élus et techniciens disposaient de formations adaptées.

Trois problèmes distincts se posent en matière de qualification :

- Les compétences des élus et des techniciens territoriaux en charge de la coopération décentralisée,
- Les compétences des jeunes expatriés,
- Les évolutions rapides en cours au Sud qui appellent à une actualisation constante des connaissances.

Ces formations devraient en outre aborder les thèmes suivants:

- Diagnostic du territoire,
- Méthodes d'intervention,
- Constitutions des dossiers de financements,
- Méthode d'évaluation.

Il est donc proposé la création d'un réseau de formation régional des cadres territoriaux à la coopération décentralisée. Ce réseau, constitué d'instituts de formation spécialisée ou de centres universitaires, pourrait mettre en place un pool pédagogique sur des formations spécialisées touchant la coopération décentralisée. Il serait également envisagé de mettre en place en corps professoral tournant afin de disséminer les savoir faire et expériences développées dans les pays riverains du bassin méditerranéen.

### **Projets proposés :**

#### **Toscane**

- Rete euro-mediterranea di cooperazione decentrata

## Éléments de bibliographie

ADECI, Actes de la “ Journée préparatoire aux Rencontres nationales de la coopération décentralisée ”, Marseille, 1<sup>er</sup> mars, Conseil Régional PACA, 1999, 24 pages.

G. AGNELLI, “ La société civile, élément clé ”, Forum Civil Euromed, Barcelone 1995, “ *Vers un nouveau scénario de partenariat euro-méditerranéen* ”, 1996, 367 pages, pp. 37-44.

A. BEKKOUCHE, T. RAHMANI, “ *Coopération décentralisée, l’UE en Méditerranée occidentale* ”, Références européennes, Éditions Continent Europe, 1995, 185 pages.

N. HARSTENSTEIN, “ *L’émergence de la société civile* ”, d’après les analyses de Paul BATA, directeur du Centre d’Études de l’Orient et de N. BOYADJIS, Président de la section Méditerranée du Conseil économique et social de la région PACA , dans TAKTIK, hors série d’avril 1999, “ *Marseille, l’Europe et la Méditerranée, chronique d’une construction amorcée* ”.

B. PORCEL, “ Carrefour de volontés ”, Forum Civil Euromed, Barcelone 1995, “ *Vers un nouveau scénario de partenariat euro-méditerranéen* ”, 1996, 367 pages, pp.23-29.

T. RAHMANI, interviewé dans le hors série de TAKTIK, op. cit.

M.A. ROQUE, “ Pourquoi la société civile ”, Forum Civil Euromed, 1996, op. cit.

**ANNEXE I**

**CONTRIBUTION DES REGIONS PARTENAIRES**

## **Contribution de la Junta de Andalucía**

## LA COOPERACIÓN DE LA JUNTA DE ANDALUCÍA CON EL REINO DE MARRUECOS.

### 1. Marco jurídico.

La Cooperación de la Junta de Andalucía con Marruecos se enmarca en la **Declaración de Intenciones para la Cooperación entre la Junta de Andalucía y el Reino de Marruecos durante el período 1996-2000**, suscrita el 11 de noviembre de 1996 en Rabat, en la que se definen las áreas geográficas prioritarias y los sectores de actuación preferente, así como el instrumento de coordinación y seguimiento de los proyectos de ejecución conjunta. Para actualizar el contenido de dicha Declaración, con fecha 7 de mayo de 1999, se firmó un Addenda que amplía los sectores de intervención e incorpora a la Agencia de Desarrollo del Norte como organismo interlocutor y de coordinación entre las administraciones de Andalucía y Marruecos.

Como **Áreas Geográficas de actuación preferente** se han seleccionado las provincias del Norte de Marruecos de Larache, Tánger, Tetuán, Chaouen, Alhucemas, Taounate y Nador.

Como **sectores prioritarios** se prevén los siguientes:

- Cooperación empresarial (fomento de las iniciativas y de la cooperación empresarial, y fomento del autoempleo).
- Energía.
- Salud.
- Obras públicas (rehabilitación arquitectónica y residencial; planeamiento urbanístico, ordenación del territorio, planificación y gestión de infraestructuras hidráulicas y red viaria).
- Medio ambiente (protección del medio natural y de la biodiversidad y contaminación ambiental).
- Administración local.
- Cultura.
- Agricultura y pesca.
- Cooperación Universitaria.
- Turismo
- Educación
- Industria
- Formación profesional
- Desarrollo Social

Como **instrumento de coordinación y seguimiento de las actuaciones de desarrollo a ejecutar conjuntamente**, la Declaración de Intenciones prevé la firma de un Memorandum de Entendimiento por cada área en la que se decida trabajar. En desarrollo de la Declaración de Intenciones se han suscrito seis Memoranda de Entendimiento en los sectores de energía, administración local, medio ambiente (protección de recursos naturales), salud, cooperación empresarial (fomento de iniciativas y de la cooperación empresarial) y obras públicas (asistencia técnica para la planificación y gestión de infraestructuras hidráulicas y viarias).

Los cuatro primeros se firmaron el 11 de noviembre de 1996 entre la Consejería de la Presidencia y los Ministerios competentes responsables. Con posterioridad, en 1998 se han firmado dos Memoranda, entre la misma Consejería y la Agencia de Desarrollo del Norte en materia de cooperación empresarial de una parte y con el Ministerio de Equipamiento para el sector de obras públicas, por otra.

En estos momentos se hallan en proceso de firma cuatro nuevos Memoranda que enmarcarán la cooperación en las siguientes materias: agricultura y pesca, fomento del autoempleo mediante escuelas de empresas, cultura y medio ambiente (lucha contra la contaminación).

Con anterioridad a la Declaración de Intenciones, se suscribieron **sendos Protocolos de Colaboración entre la Consejería de Obras Públicas y dos Municipalidades** (Chaouen y Tetuán) para la Rehabilitación del Patrimonio histórico y de viviendas y la ordenación urbana. Por último y también con anterioridad a la firma de la Declaración, el Presidente de la Junta de Andalucía suscribió con el Ministro de Educación Nacional de Marruecos **un Convenio Marco para la colaboración entre Universidades marroquíes y andaluzas**.

## **2. Actividades desarrolladas.**

**ENERGÍA.** La Cooperación en este área se inicia en **1993**, teniendo como interlocutor al Centro de Desarrollo de las Energías Renovables (CDER del Ministerio de Energía). El programa desarrollado en este sector ha sido cofinanciado por **la Iniciativa Comunitaria Interreg-Marruecos**. Los proyectos ejecutados hasta la fecha se refieren fundamentalmente al uso de las **energías alternativas** (Programa de electrificación rural mediante la energía solar para 7 aldeas en Chauen y Taounate, Plan de uso de la energía solar para el agua caliente en viviendas particulares y edificios públicos, Instalación-demostración de energía solar térmica de baja temperatura) y **ahorro energético** (Plan de desarrollo de auditoría y ahorro energético en Marruecos en empresas y edificios de uso público como hospitales).

El presupuesto ejecutado asciende a **560 millones de pesetas**. En **1998** se ha destinado un total de 292 millones de pesetas.

La ejecución de estos proyectos ha corrido a cargo de **la empresa pública andaluza SODEAN (Sociedad para el Desarrollo Energético de Andalucía S.A.)**.

**ADMINISTRACIÓN LOCAL: Programa MEDELCO:** La Cooperación en este sector se inicia en **1993**, teniendo como interlocutor a la Dirección de la Formación de Cuadros del Ministerio del Interior. Este proyecto en su primera etapa tuvo una cofinanciación del **Programa Comunitario MED-URBS**, Programa de Cooperación Descentralizada en el ámbito local y regional del Mediterráneo. Los proyectos ejecutados hasta la fecha en este programa son Encuentros de Alcaldes andaluces y marroquíes para facilitar el intercambio de experiencias de desarrollo, seminarios para funcionarios de la administración local marroquí sobre materias de ámbito local, suministro de documentación especializada en la materia y de material informático y didáctico a los Centros provinciales de formación administrativa y visitas de Presidentes de las Regiones del Norte y Centro de Marruecos centradas en la experiencia de descentralización del proceso autonómico andaluz.

Hasta la fecha el presupuesto ejecutado por este programa, cofinanciado por la Consejería de la Presidencia, la Agencia Española de Cooperación Internacional y la Comisión Europea mediante el programa Med-Urbs, supone un total de **122.025.000**

El **Instituto Andaluz de Administración Pública** de la Consejería de Gobernación es el organismo responsable de la ejecución.

**OBRAS PÚBLICAS (Rehabilitación arquitectónica y residencial):** La Cooperación en este sector se inicia en **1990**, teniendo como interlocutor a las diferentes municipalidades donde se interviene (Chaouen, Tetuán y Larache). Los proyectos ejecutados han rehabilitado espacios públicos de las citadas municipalidades (la Medina y el ensanche colonial español de Tetuán, y el entorno del río Ras el Maa y el Barrio de los Andaluces en Chaouen). Así mismo se ha editado la guía arquitectónica y urbanística de ambas municipalidades.

Hasta el momento el presupuesto ejecutado por estos proyectos ha sido de 230 mill./ptas. El presupuesto comprometido en **1998** es de 82 millones de pesetas, (52 millones a cargo de la Consejería de Obras Públicas y 30 millones, a cargo de la Consejería de la Presidencia, destinados a la rehabilitación del Hospital de Ben Karris ubicado en las proximidades de Tetuán, de propiedad española, gestionado por religiosas españolas, para el tratamiento de la tuberculosis).

La ejecución de estos proyectos está a cargo de la **Consejería de Obras Públicas y Transportes**.

## COOPERACIÓN EMPRESARIAL

**a) Fomento de las Iniciativas y la cooperación empresarial:** La Cooperación en este área se inicia en **1992**, teniendo como interlocutor al Ministerio de Comercio Exterior, Inversiones Extranjeras y Turismo. A partir de la firma del Memorandum de Entendimiento, la cooperación empresarial se ejecuta en coordinación con la Agencia de Desarrollo del Norte de Marruecos. Los proyectos realizados hasta la fecha han sido “**Encuentros empresariales multisectoriales**” (celebrados en tres ocasiones 1992, 1996 y 1998) y encuentros sectoriales específicos tanto en Marruecos como en Andalucía. El presupuesto ejecutado hasta la fecha asciende a un total de 55 millones de pesetas.

La ejecución de estos proyectos ha corrido a cargo del **Instituto de Fomento de Andalucía**.

**b) Fomento del autoempleo:** En 1.998 se inicia dentro de este ámbito el Programa “Escuelas de Empresas” que contempla la creación de dos Escuelas de Empresas en contextos diferentes: la Wilaya de Tánger y la de Tetuán. Actualmente se halla en fase de ejecución la de Tetuán. Se han comprometido 73 millones (55 millones a cargo de la Consejería de la Presidencia y 18 millones de la Dirección General de Cooperativas) y 49 millones a cargo de la Agencia de Desarrollo del Norte de Marruecos).

El ente responsable del seguimiento técnico y financiero es la Dirección General de Cooperativas de la Consejería de Trabajo e Industria.

Actualmente está en proceso de firma por el Ministerio de Industria, Comercio y Artesanía, la Agencia de Desarrollo del Norte de Marruecos y la Consejería de la Presidencia el correspondiente Memorándum de Entendimiento.

**SALUD.** La Cooperación en este sector se inicia en **1995**, teniendo como interlocutor al Ministerio de Salud Pública. Las acciones de los proyectos ejecutados hasta la fecha se orientan a mejorar la asistencia técnica y el equipamiento del hospital de Ben Karrich. El presupuesto previsto para 1998 ascendió a 50 millones de pesetas destinadas a **poner en marcha un centro de salud primaria urbano** en Tetuán.

La ejecución de estos proyectos es responsabilidad de la **Fundación Progreso y Salud de la Consejería de Salud**.

**MEDIO AMBIENTE** La Cooperación en este área se inicia en **1995**, teniendo como interlocutor al Ministerio de Agricultura y dentro de éste a la Administración de Aguas, Bosques y Conservación de Suelos. Los proyectos ejecutados se han centrado en el **estudio de la conservación de recursos naturales**. Destacan los proyectos dirigidos a la formulación de las “Bases para: la protección y regeneración de los pinsapares en la zona del norte de Marruecos y gestión de las zonas húmedas de interés internacional para las aves acuáticas”, y la elaboración del estudio previo para el proyecto de Creación del Parque Nacional de Talassemtane. El presupuesto ejecutado hasta 1998 asciende a **17.740.000**. Durante el año **1998** se ejecutó el Plan Director de lucha contra incendios en el Rif y el proyecto de infraestructura del Parque Nacional de Talassemtane por un valor de **70.600.000**, de los cuales 45 millones procedían de la Iniciativa Comunitaria Interreg-Marruecos.

La ejecución de estos proyectos corresponde a la **Empresa Pública de Gestión Medioambiental (EGMASA) de la Consejería de Medio Ambiente**.

**COOPERACIÓN UNIVERSITARIA** La Cooperación en este área se inicia en **1992**, por el Convenio Marco de Colaboración y mediante la Comisión de Seguimiento creada al efecto. A partir de entonces se han ejecutado varios proyectos en diversos ámbitos (agricultura, medio ambiente, energías alternativas, etc...). El presupuesto ejecutado asciende a 78.563.000 pesetas.

En breve se va a publicar en el Boletín Oficial de la Junta de Andalucía una convocatoria pública para conceder subvenciones para la ejecución de proyectos de cooperación universitaria, con una triple tipología: proyectos de investigación, cursos de doctorado y proyecto de cooperación administrativa y de gestión universitaria.

**AGRICULTURA Y PESCA**. El inicio de las actuaciones en este sector ha sido muy reciente. El buen clima establecido gracias al mejor conocimiento de las partes condujo en 1.997 al inicio de las conversaciones que mostraron la buena disposición de ambas administraciones en orden a la ejecución de proyectos de colaboración en el sector. El resultado ha sido la puesta en marcha en 1998 de proyectos por un valor total de **62.897.498** pesetas en cuya ejecución están implicadas las administraciones marroquí y andaluza y determinadas empresas del sector privado.

Los sectores en los que se está ejecutando proyectos son los siguientes: **sector hortícola** (Organización de encuentros entre responsables del sector público y privado para diseñar estrategias de colaboración y complementariedad en relación a las potencialidades de las áreas geográficas implicadas, basadas en la investigación del mercado en términos de oferta y de satisfacción de demanda y elaboración de un anuario de los sectores hortícolas andaluz y marroquí, incluida la industria auxiliar y la manipulación-comercialización), **Olivicultura** (Proyecto de desarrollo oleícola en la provincia de Taza, con la ampliación de la superficie en 6.200 Ha de dos cooperativas agrícolas con aportación de 2.600 plantones de variedades españolas y equipamiento para la modernización de las almazaras (unidades móviles de trituración, motosierras, vibradores de peine, redes de recogida de aceituna), **formación de cuadros** (formación de cuadros en un número de 18 personas de la administración agrícola marroquí mediante pasantías en

dependencias de la Consejería de Agricultura y Pesca y mediante la participación en cursos organizados por la Consejería en diversas materias (control de calidad de aceites, desarrollo rural, regadíos, mujer rural, etc.); potenciación del centro de Formación Agraria de Ben Karrich (Tetuán) y su conexión con el Servicio de Formación Agroalimentaria de la Consejería de Agricultura y Pesca; intercambio de experiencias en materia de metodología de la formación y gestión de recursos humanos, **desarrollo rural del Norte de Marruecos**, (elaboración de un proyecto de puesta en valor de tierras de secano en la provincia de Taounate, elaboración de dos fichas de divulgación sobre los aspectos técnicos relacionados con el desarrollo rural, pasantía de técnicos de la administración marroquí en comarcas de desarrollo rural de Andalucía integradas en el Programa comunitario Leader, elaboración de una Guía de Desarrollo Rural con información técnica, socioeconómica e institucional sobre el medio rural del Norte de Marruecos y sobre la política de desarrollo rural de la Administración marroquí, **estudio de las consecuencias socioeconómicas de las Sociedades Mixtas en Pesca** (Estudio en profundidad del actual acuerdo de Pesca de la Unión Europea con Marruecos y las ventajas e inconvenientes que supondría su sustitución por la nueva modalidad definida por la Unión Europea de Convenios de segunda generación, basados principalmente en la constitución de sociedades mixtas) **Acuicultura y pesca** (Estudio de identificación de potencialidades y complementariedades entre el sector andaluz y marroquí y elaboración y puesta en marcha de un proyecto de colaboración en este ámbito).

El organismo ejecutor es la **empresa pública para el Desarrollo Agrario y Pesquero (DAP S.A.)** de la Consejería de Agricultura y Pesca, que dispone de un becario en la Consejería de Agricultura de la Embajada de España en Rabat para todo lo relacionado con la cooperación en este área.

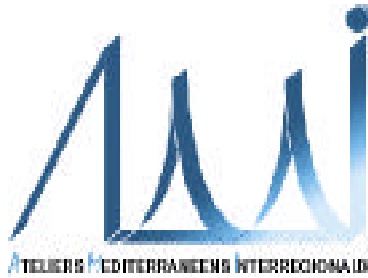
**CULTURA:** Con anterioridad a 1.998 la cooperación cultural entre Marruecos y Andalucía se concretaron en actividades puntuales. En dicho ejercicio se pusieron en marcha proyectos con un presupuesto 60.995.000 ptas. Tales proyectos han sido seleccionados con la finalidad de poner a disposición de la administración marroquí la experiencia legislativa y de gestión cultural de la Junta de Andalucía y se determinaron las siguientes áreas de actuación: **Bienes Culturales** (7 becas de perfeccionamiento para técnicos en bienes culturales y estudio e identificación de sitios y monumentos que puedan ser objeto de actuaciones futuras), **Patrimonio Histórico** (6 becas para formación en materia de archivos, bibliotecas y centros de documentación marroquíes y encuentro entre responsables de ambas administraciones para sentar las bases de una futura colaboración en materia de archivos, bibliotecas y museos), **Fomento y Promoción Cultural** (concesión de 14 becas y actividades de promoción en teatro, música, danza, cine y literatura).

El organismo ejecutor de estos proyectos es la Empresa Pública de Gestión de Programas Culturales, de la Consejería de Cultura.

Por otra parte, hay que mencionar las actividades culturales para **el Legado Andalusi** que comprende: la edición de una Guía de la Ruta de los Almorávides y Almohades; Convenio de Colaboración con el Centro de documentación y estudios del Norte de Marruecos, la Escuela de Estudios árabes y Bibliotecas privadas; el Congreso del VIII centenario de Averroes y una exposición itinerante sobre la figura de Averroes, iniciada en Sevilla a finales de 1998.

Sevilla a 4 de octubre de 1999

## **Contribution de la région Rhone-Alpes**



**THEME : ROLE DE LA SOCIETE CIVILE EURO-MEDITERRANEENNE,  
DES ONG ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE**

**LA COOPERATION EUROMEDITERRANEENNE EN RHONE-ALPES**

Par sa localisation géographique, la région Rhône-Alpes est ouverte sur le quart Sud-Est de la France et par prolongement sur l'espace méditerranéen, le Maghreb principalement. Une tradition d'échanges existe également entre la ville de Lyon et le Liban notamment sur le plan universitaire.

La Région Rhône-Alpes développe depuis 1984 une politique d'ouverture internationale par le développement de relations transfrontalières (Suisse, Italie), européennes (association " 4 moteurs ", COTRAO) et interrégionale avec plus de 21 régions dans le monde. Elle consacre ainsi un budget de plus de 180 MF pour les activités internationales.

Au niveau de la Méditerranée, la politique régionale a été déclinée selon trois axes :

- l'établissement de conventions de coopération décentralisée de Région à Région ; ainsi des programmes pluriannuels de coopération ont été mis en place avec le Gouvernorat de Monastir en Tunisie, avec la Région de Rabat-Salé-Zemmours-Zaers au Maroc, avec la région de Beyrouth au Liban ;
- la mise en place d'un programme TEMPRA Sud-Méditerranée (similaire au programme européen TEMPUS), pour favoriser les échanges universitaires et destiné à financer des bourses d'études régionales pour des étudiants, des professeurs ou des chercheurs ;
- 
- le soutien à l'action d'associations de la région Rhône-Alpes, notamment en cofinancement de programme MedUrbs.

Sur un budget annuel de 24 MF consacrés au financement des activités internationales, l'implication régionale sur l'espace euroméditerranéen représente le tiers des engagements régionaux (8 MF dont 4MF au titre d'Interreg).

En regard de ses compétences, la Région Rhône-Alpes a retenu 3 axes prioritaires :

- l'éducation et la formation professionnelle,
- le développement économique,
- l'aménagement du territoire.

La Région Rhône-Alpes a par ailleurs créé avec l'Etat un réseau d'appui à la coopération " RESACOOP " ([www.resacoop.org](http://www.resacoop.org)) pour favoriser la concertation et la coordination entre les acteurs de la coopération décentralisée au sens large.

## **Contribution de la région PACA**

**LES GRANDS AXES DE LA STRATEGIE  
DE COOPERATION DECENTRALISEE  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
A L'HORIZON 2000 - 2006**

**REMARQUES PRELIMINAIRES :**

- La stratégie de coopération décentralisée constitue le volet le plus important de la stratégie générale de relations extérieures de la Région, qui, plus large, concerne également l'action extérieure de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Elle s'inscrit dans un processus d'internationalisation et de globalisation de l'économie qui constituent notre environnement géopolitique.
- Au niveau national, la réunification des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération donne une lisibilité plus grande à l'action de l'Etat en la matière et accorde une plus grande place à l'action de coopération des collectivités territoriales.

Les Régions deviennent des acteurs essentiels de l'action internationale française.

Cette volonté devrait se concrétiser notamment lors de la négociation des prochains Contrats de Plan Etat-Région pour la période 2000 - 2006.

- La stratégie de coopération décentralisée n'est pas autonome de la politique internationale de la France.

L'intégration de la coopération décentralisée dans les Contrats de Plan devra faire l'objet d'une nécessaire coordination nationale.

## **1ER AXE : UNE DEMARCHE REpondant A UNE VOLONTE POLITIQUE FORTE ET A UN POSITIONNEMENT AFFIRME DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

- La Région entend jouer un rôle majeur dans le cadre de la coopération décentralisée.
- La dimension internationale de l'action régionale est une réalité et une nécessité. Nécessité économique notamment lorsque l'on regarde la position géostratégique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, son passé riche d'échanges et de partages, son avenir qui ne peut que reposer sur l'ouverture sur le Bassin Méditerranéen et le Monde, et enfin, sa culture ou plutôt ses cultures qui font sa richesse.
- Le Bassin méditerranéen représente un des enjeux majeurs de l'action régionale en ce domaine.

Dans un contexte international de plus en plus compétitif, et face à une Europe qui s'élargit, il est vital que le Bassin méditerranéen se positionne comme un lieu d'échanges, de dynamisme et d'avenir.

- Les enjeux qui nous attendent, et plus particulièrement la perspective d'un avenir commun inéluctable, conforté par la création de la zone de libre échange de 2010, obligent la Région à adopter une démarche de coopération concertée et concrète.

Concertée, afin d'éviter la dispersion des moyens et d'adapter l'offre aux partenaires de la rive sud.

Concrète, parce qu'il est du devoir de la Région de développer des projets qui s'inscrivent dans le long terme et répondent à des objectifs de développement durable et équilibré des territoires, de cohésion sociale, de vitalité des échanges économiques et humains.

- La coopération décentralisée, fondée sur l'implication de la société civile, doit devenir un maillon essentiel de cette coopération méditerranéenne et au delà de la Méditerranée.

Elle doit devenir un outil de développement régional et doit être fondée sur l'intérêt partagé.

- La coopération décentralisée doit être un processus de réciprocité où chacun apprend de l'autre (c'est une rupture avec la conception traditionnelle de la coopération).

Dans ce cadre, les pays du Nord ont demandé aux pays du Sud de faire des efforts considérables pour "s'adapter".

Il faut les accompagner dans ce mouvement. Les accompagner dans la transformation de leurs organisations administratives, dans le processus de démocratisation, dans le mouvement de développement économique durable.

- Enfin, la coopération décentralisée doit s'inscrire dans une perspective européenne.

L'objectif pour la Région est de favoriser le rapprochement des régions euro-méditerranéennes (notamment avec la Toscane et l'Andalousie) pour les engager dans une coopération décentralisée coordonnée en direction des Régions du Sud.

- Dans cette perspective, il apparaît que les moyens des collectivités territoriales sont insuffisants pour déployer une véritable politique de coopération décentralisée. Elles ont donc besoin de l'Europe au niveau financier.

### **2EME AXE : UNE DEMARCHE TRADUISANT UNE IMPLICATION FORTE DE L'INSTITUTION REGIONALE DANS LA COOPERATION DECENTRALISEE**

- Une augmentation de 50 % du budget régional pour 1999 consacré à l'international témoigne de l'importance accordée à la coopération décentralisée.

- L'objectif, au sein de l'Institution régionale, est de développer la "transversalité" de la démarche de coopération décentralisée.

- Il s'agit de donner à cette démarche un caractère unitaire, destiné à éviter la dispersion des moyens et des actions menées, en développant un effet de synergie, facteur d'efficacité, de cohérence, de crédibilité et donc de lisibilité.

- Il apparaît donc nécessaire à la fois :

- . de donner à la démarche de coopération décentralisée une dimension multisectorielle par une implication technique et financière de chaque secteur de l'Institution ;

- . et de concentrer les moyens financiers sur des cibles géographiques précises et des actions multisectorielles complémentaires et déterminées.

- L'importance attachée par la Région au "volet coopération décentralisée" du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 se concrétisera par un plan d'actions transversal impliquant l'ensemble des secteurs de l'Institution.

### **3EME AXE : UNE DEMARCHE STRATEGIQUE REpondant A UNE DOUBLE APPROCHE GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE**

La démarche de coopération décentralisée proposée se veut très pragmatique, concrète en concentrant ses actions et ses moyens sur des zones géographiques ciblées et des grandes thématiques transversales bien déterminées.

## I - Approche géographique

La Région ne peut pas, pour des raisons financières et de cohérence, répondre à toutes les demandes et toutes les sollicitations en matière de coopération.

### 1) Le Bassin Méditerranéen représente l'enjeu majeur de l'action régionale

#### ➤ Dans le cadre de relations bilatérales

Il s'agit de développer ce type de relations d'une manière progressive et pragmatique en limitant, dans un premier temps, les actions à certains partenaires, puis en étendant progressivement le champ de la démarche à d'autres pays.

- . 1ère étape : - la Tunisie (avec le Gouvernorat de Tunis, prioritairement, et l'espace tunisien pour d'autres actions)
  - le Maroc (avec la Région de Tanger-Tétouan et d'autres régions marocaines pour des actions plus ciblées)
- . 2ème étape : Bethléem (Palestine), Israël, Liban, Algérie.

#### ➤ Dans le cadre de relations multilatérales et multirégionales

- Il s'agit, dans le cadre de relations que la Région entretient avec d'autres régions euro-méditerranéennes (notamment l'Andalousie et la Toscane dans un premier temps), de développer ensemble un "volet coopération décentralisée" en direction du Sud, pouvant se traduire par un "Fonds Commun" ou des actions communes de coopération.

- Il s'agit également d'agir de manière concertée avec les autres Régions françaises afin de contribuer à donner une cohérence à l'action Internationale de la France et de positionner encore plus fortement Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la Méditerranée.

### 2) Autres zones géographiques concernées :

La Région n'a pas les moyens, ni parfois les compétences, pour répondre à toutes les demandes de coopération qui lui parviennent presque quotidiennement.

En dehors du Bassin Méditerranéen, la Région intervient d'une manière très limitée, pour apporter son soutien à des actions solides, soutenues par des partenaires institutionnels privés ou publics qui peuvent garantir de l'efficacité d'un programme.

#### ➤ Ces actions de coopération décentralisées peuvent intervenir à la demande :

- de certain pays eux-mêmes

- d'associations ou d'ONG régionales.
- Dans le choix de ces actions, doivent être privilégiées :
  - les actions entrant dans le champ des compétences de l'Institution
  - les actions qui associent les populations immigrées.
- Ces actions doivent répondre à des motivations précises :
  - coopération humanitaire et de solidarité d'urgence (ex. Albanie, Nicaragua) ou à long terme (ex. Région de Lori en Arménie ; Comores)
  - coopération reposant sur la notion de codéveloppement : (ex. Région de Tambacounda au Sénégal) ;
  - coopération économique et culturelle (ex. Province de Canton en Chine).

## II - Approche thématique

L'approche thématique permet de définir les grands thèmes de coopération transversaux, relevant des domaines de compétences de la Région et répondant aux demandes exprimées.

Ces thèmes se retrouveront dans pratiquement tous les accords de coopération décentralisée.

### 1) Le développement économique

- partenariat interentreprises ; compagnonnage industriel
- création d'entreprises (PME-PMI-TPE), création de pépinières, de zones d'activités, etc...

### 2) La formation-l'éducation-l'apprentissage-la jeunesse

- formation continue
- formation de cadres territoriaux
- échanges de classes de lycées
- formation à la coopération décentralisée
- recrutement d'emplois-jeunes pour la coopération.

### 3) L'appui au processus de démocratisation

Il s'agit de soutenir ce processus sans pour autant intervenir directement dans la vie politique des pays avec lesquels nous travaillons.

- appui à des actions de développement local

- échanges de savoir-faire entre les fonctions publiques territoriales (ex. formation des cadres territoriaux, stages, ...).

#### **4) L'utilisation et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

- la formation
  - . au tourisme (cf. Université du Tourisme et de la Culture pour la Paix)
  - . des cadres territoriaux (cf. extension du système de l'Université du Tourisme et de la Culture pour la Paix à d'autres types de formation)
- la culture
  - au développement de l'information et de la communication (cf. "Serveur-Portail" : porte de la Méditerranée sur Internet : [Mediterranet.com](http://Mediterranet.com)).

#### **5) Le développement de la culture**

#### **6) L'environnement et le développement durable**

### **4EME AXE : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE, ASSOCIANT LES PARTENAIRES DE L'INSTITUTION AU MONTAGE ET AU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE**

Il s'agit de développer, par cette démarche, un triple effet de synergie :

#### **1) Effet de synergie au niveau du montage et de la réalisation des opérations**

Il s'agit, sur la base des axes géographiques et des thématiques proposés, d'associer les partenaires de l'Institution régionale souhaitant s'impliquer techniquement et financièrement dans une démarche régionale de coopération décentralisée : collectivités locales, chambres consulaires, entreprises, associations, ONG régionales.

#### **2) Effet de synergie au niveau financier**

L'objectif est de pouvoir disposer d'un volume financier conséquent, capable de répondre aux enjeux et aux ambitions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de pouvoir développer une véritable démarche de coopération concrète et efficace.

- effet de synergie au niveau de l'Institution régionale elle-même entre les différentes Commissions

- effet de synergie avec les financements de l'Etat sur des crédits "coopération décentralisée" ou internationaux (Contrat de Plan ou hors Contrat)
- effet de synergie avec les financements communautaires possibles (Interreg, Meda, Ecos, ...)
- effet de synergie avec les partenaires de l'Institution.

### **3) Effet de synergie au niveau national.**

L'objectif est de développer un partenariat efficace et durable avec les acteurs nationaux travaillant sur l'International :

- avec les Ministères concernés (Affaires Etrangères, Ministère délégué à la Coopération et autres) ; Ambassades et Postes d'Expansion Economique des pays avec lesquels des actions sont réalisées (idée d'un "correspondant de coopération décentralisée" par ambassade concernée).
- avec les autres Régions françaises impliquées dans la coopération internationale.

L'objectif serait de réaliser une meilleure coordination des actions de coopération en favorisant l'information et en développant un "effet réseau" (certaines Régions pourraient, de par leurs spécificités et leurs stratégies, être "tête de réseau" des autres Régions sur certains pays : le Bassin Méditerranée pour Provence-Alpes-Côte d'Azur).

### **Remarques**

a - La préparation du Contrat de Plan Etat-Région 2000 - 2006 ("volet coopération décentralisée") sera une étape importante, permettant de développer ces effets de synergie, et de réunir les partenaires concernés sur la base d'une stratégie et d'un plan d'actions répondant à la double approche géographique et thématique.

Etape importante mais qui n'est pas exclusive. La stratégie proposée doit en effet dépasser le cadre du Contrat de Plan qui sera financièrement limité.

b - Un effet de synergie, nous l'avons vu précédemment, devrait enfin nous permettre de développer une démarche multilatérale associant certaines Régions euroméditerranéennes à la coopération décentralisée avec les rives sud de la Méditerranée.

## **5EME AXE : UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE IMPOSANT UNE RATIONALISATION DES CHOIX EN TERMES D'ACTIONS ET DE BUDGET AINSI QU'UNE EVALUATION DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE**

La démarche multipartenariale, multisectorielle et multifinancière impose une rationalisation des choix en termes d'actions et de budget.

Elle impose le recours à trois impératifs complémentaires, facteurs de crédibilité et d'efficacité de l'action régionale :

- le caractère concret des opérations de coopération
- le souci de répondre à des règles de "marketing territorial" définissant des zones géographiques précises, un positionnement et des actions types à mettre en oeuvre par rapport à un budget donné
- la nécessité de mettre en place un système d'évaluation des opérations de coopération (définition préalable, dans les subventions, de "contrats d'objectifs" avec les opérateurs de projets).

## **6EME AXE : DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ADAPTEE**

Il s'agit, par une stratégie menée sur le long terme, de mettre en oeuvre des actions de communication répondant à différents objectifs qui varient selon les cibles auxquelles on souhaite s'adresser.

### **I - Les objectifs et les cibles visés**

1) **Le grand public** : Il est nécessaire d'expliquer aux concitoyens les enjeux de la coopération décentralisée et, d'une manière générale, l'utilité d'une démarche internationale pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes d'échanges économiques et culturels, de développement régional durable et d'intérêts partagés.

2) **Le public "spécialisé"** : Les acteurs de la coopération

Il s'agit de les sensibiliser et de les informer régulièrement de la démarche régionale. Il s'agit aussi de les associer à la définition et à la réalisation des actions.

3) **Les publics extérieurs** : les partenaires étrangers de la Région

Il s'agit de mettre en place des systèmes d'information permettant une meilleure connaissance des actions de la Région et un échange d'information interactif permettant de travailler sur le contenu des opérations.

Il s'agit aussi de sensibiliser les décideurs nationaux, européens et internationaux à la démarche de coopération mise en place par la Région dans le but d'obtenir des financements et de participer, à leurs côtés, à la définition des politiques françaises (MAE), européennes (Commission Européenne) et internationales (Banque Mondiale, notamment) de coopération.

## **II - Les actions types à mettre en oeuvre**

Il ne s'agit pas ici de détailler un plan d'actions qu'il faudra déterminer précisément avec la Direction de la Communication. Certaines propositions peuvent néanmoins être avancées :

1) Une sensibilisation et une présence suivie au niveau des médias (régionaux, nationaux, et internationaux) concernant :

- les opérations ponctuelles de coopération
- le suivi régulier des actions de coopération.

2) Des "événements" permettant d'associer les partenaires de l'Institution à la démarche de coopération

- Ex. Rencontres Nationales de la Coopération Décentralisée des 16 et 17 avril 1999
- Ex. Forum International du 21 mai 1999.

3) - Des "événements culturels" pouvant être réalisés régulièrement ou ponctuellement, par exemple pour "accompagner" la signature d'un accord de coopération (ex. : Région Tanger - Tétouan avec le "Temps du Maroc")

- Evénements associant également les jeunes (ex. Associer des lycéens méditerranéens au Printemps des Lycées)

4) Utiliser les nouveaux outils de communication que nous offrent les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour répondre aux différents objectifs fixés.

Dans le but de faciliter la coordination et la transversalité, et de développer l'information, la communication et les échanges entre tous les partenaires, un outil a été créé par la Région sous forme d'un serveur internet (Mediterranet.com).

Ce serveur, dans sa configuration actuelle, est le "site portail" de la Méditerranée sur Internet. Il permet de référencer tous les serveurs existant en Méditerranée par une double entrée géographique et thématique, permettant ainsi aux utilisateurs de rentrer directement sur les sites correspondant à leurs choix.

Dans une seconde étape (objectif actuel), il est destiné à devenir un outil de travail véritablement interactif, favorisant le rapprochement et la mise en réseau des partenaires régionaux, nationaux, méditerranéens, européens et internationaux de l'Institution régionale travaillant sur la Méditerranée (forum de discussion ; travail en temps réel sur des projets).

Il pourrait être aussi un outil de promotion de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et devenir un moyen permettant la réalisation d'opérations communes de promotion de la Méditerranée, notamment, au niveau européen et international avec nos partenaires méditerranéens.

## CONTRIBUTION DE LA RÉGION TOSCANE

## Mediterraneo

L'obiettivo generale che si intende perseguire è il **sostegno del processo di cooperazione euro-mediterraneo** avviato a Barcellona e rilanciato dall'incontro dei Ministri degli Esteri dell'Unione dell'Aprile 1999 a Stoccarda, in un contesto di pace e sicurezza comune. In particolare si intende contribuire allo sviluppo economico locale dei paesi delle sponde sud ed est del Mediterraneo ai processi di pace nell'area, in particolare tra Israele e Palestina ed in Algeria. Considerando inoltre che una grande parte degli *immigrati* stranieri in Europa proviene da questa area, si intende favorire la convergenza dei progetti di cooperazione e di quelli attinenti i flussi migratori.

Per quanto riguarda il processo euro-mediterraneo si fa anche riferimento alle conclusioni della Conferenza di Siracusa del Gennaio 1999, organizzata dalla CRPM (Conferenza delle Regioni Periferiche Marittime d'Europa) e dall'OICS (Osservatorio Interregionale Cooperazione allo Sviluppo).

La dichiarazione di Barcellona afferma tra l'altro che *“le municipalità e le autorità regionali devono essere strettamente coinvolte nel funzionamento del partenariato euro-mediterraneo. Rappresentanti delle città e delle Regioni saranno incoraggiati ad incontrarsi annualmente e prendere atto delle loro sfide comuni e scambiarsi esperienze. Ciò sarà organizzato dalla Commissione europea e terrà conto di precedenti esperienze.”* In questi anni gli Stati hanno dato un forte impulso alla cooperazione nel Mediterraneo, ma le sfide delle società attuali impongono che tale cooperazione si estenda ad ogni livello. Le Regioni europee, nel recepire anche le indicazioni della Conferenza intergovernativa di Palermo, hanno deciso di dare attuazione a questo impegno della Conferenza di Barcellona e di impegnarsi direttamente nella cooperazione in tutti gli ambiti in cui esse possono contribuire (flussi migratori, politiche dell'istruzione e della formazione, scambi socioculturali, sanità, territorio, ambiente, interscambio economico e commerciale, sostegno all'imprenditoria, ecc.). Le Regioni pertanto ritengono che le collettività locali, d'intesa con gli Stati, possano contribuire fattivamente al raggiungimento degli obiettivi del partenariato euro-mediterraneo, definiti nel 1995 e riaffermati dalla Conferenza di

Stoccarda del 1999 che ha voluto, in particolare, riaffermare il valore della cooperazione decentrata: *il partenariato politico e di sicurezza*, per concorrere alla creazione di una maggiore fiducia reciproca nell'area; *il partenariato economico e finanziario*, per costruire una zona di comune prosperità; *il partenariato in campo sociale e culturale*, per sviluppare le risorse umane e promuovere la comprensione tra le culture e gli scambi tra le società civili.

Con specifiche e diversificate modalità d'intervento in ciascuno di questi ambiti, le Regioni e gli Enti locali intendono mettersi al servizio del partenariato, promuovere la partecipazione dal basso, raccordare i propri processi "bottom up" con quelli "top down", far crescere la conoscenza e la coscienza del processo unitario che dovrà aver luogo nel Mediterraneo. le Regioni si propongono di:

- partecipare attivamente e direttamente alla costruzione del Mediterraneo quale area di pace, prosperità e stabilità, nell'ambito delle loro esperienze e competenze;
- offrire agli Stati ed agli Organismi comunitari ogni possibile collaborazione per l'attuazione del partenariato euromediterraneo;
- promuovere forme concrete di partenariato territoriale nell'ambito della cooperazione in campo economico e sociale, mettendo in campo l'esperienza e le capacità consolidate nella cooperazione decentrata;
- sviluppare e sostenere i rapporti di scambio ad ogni livello tra le società civili;
- collaborare concretamente all'attuazione dei programmi dell'Unione europea ed ai programmi di cooperazione bilaterale promossi dai Paesi dell'Unione.

Rispetto ai tre assi prioritari del partenariato euromediterraneo definiti a Barcellona, le Regioni rilevano che: la cooperazione decentrata che Regioni ed Enti locali possono sviluppare, contribuendo ad un clima di maggior fiducia reciproca, offre un importante contributo anche alla costruzione della pace e della sicurezza, avvicinando le società civili e sostenendo iniziative dal basso. Particolare rilievo in questo campo può venire dalla cooperazione istituzionale tra le amministrazioni locali delle due sponde; *il partenariato economico e finanziario*, in vista della creazione di un'area di libero scambio entro il 2010, può trovare nella cooperazione delle Regioni e degli Enti locali un'importante risorsa strategica per radicare nel territorio un nuovo clima economico più

attento alla piccola e media impresa, alla valorizzazione dell'artigianato ed all'associazionismo tra imprenditori, nonché per offrire collaborazione agli Stati ed all'Unione nello sviluppo delle infrastrutture, dei trasporti, della tutela ambientale, delle attività produttive (industria, agricoltura, allevamento, pesca), della ricerca scientifica e tecnologica. E' inoltre particolarmente efficace il contributo di Regioni ed Enti locali nella formazione delle risorse umane e del turismo; *il partenariato in campo sociale e culturale*, infine, costituisce l'asse principale dell'azione delle Regioni e degli Enti locali, come peraltro già riconosce la dichiarazione di Barcellona.

L'impegno delle Regioni proseguirà nel prossimo incontro della CRPM che si terrà a Marsiglia nel mese di Ottobre di quest'anno.

La Regione Toscana si impegna nella realizzazione nell'anno 2000 di *due importanti eventi*:

- per quanto concerne la cooperazione culturale in collaborazione con l'Istituto Universitario Europeo il Forum degli Istituti che si occupano di studi mediterranei,
- nel settore della cooperazione economica organizza per l'anno 2000, nell'ambito del suo programma di promozione economica il Forum internazionale sulle problematiche dello sviluppo economico dei paesi che si affacciano sul Mediterraneo (progetto MEDin)

#### Obiettivi degli interventi di cooperazione per l'anno 2000

In via generale viene data priorità ai progetti di rete inter-mediterranea. I settori principali si intervengono:

- democrazia e diritti umani;
- sviluppo micro e piccole imprese;
- valorizzazione risorse culturali per lo sviluppo;
- turismo;
- agricoltura;
- sanità pubblica;
- formazione di funzionari dei governi locali.

Per tutti i progetti si persegue la collaborazione, anche in termini di cofinanziamento, con la cooperazione italiana e con i Programmi

dell'U.E: programmi MED, cooperazione non governativa e decentralizzata (DG 8), Programma Democrazia e Diritti umani; programmi settoriali U.E. estesi ai paesi mediterranei (Ambiente, Ricerca scientifica e tecnologica etc.)

1) Area Maghreb

- La Regione opererà direttamente progetti di cooperazione con autorità locali e strutture non governative in Algeria, anche in collaborazione con la Provincia di Lucca;
- Per i restanti paesi sosterrà azioni di Enti Locali, Università e organizzazioni non governative toscane, in collegamento con il Ministero degli Esteri;
- attuazione gemellaggio con il governatorato di Sousse in Tunisia.

2) Area Vicino Oriente (Israele e Territori palestinesi)

- Il progetto su cui saranno concentrate le maggiori energie è il programma di *cooperazione decentrata Israele-Palestina-Toscana*, che riguarda diversi settori (risorse culturali, agricoltura, turismo, sviluppo di PMI, territorio, formazione professionale) e coinvolge i soggetti partecipanti al tavolo regionale di coordinamento per Israele e la Palestina. Il primo progetto ad essere avviato riguarda la valorizzazione delle risorse culturali ed è stato presentato per il cofinanziamento alla Direzione generale 8 della Commissione delle Comunità Europee - linea cooperazione decentralizzata.
- Per quanto riguarda i protocolli di intesa regionali e le collaborazioni già avviate si continuerà nella collaborazione con la *Union of Local Authorities in Israel* e nelle attività di attuazione dei protocolli di intesa con la città di *Nablus* e l'istituto *Orient House* di Gerusalemme. Saranno inoltre attività progetti di attuazione dell' Accordo di programma siglato con diversi Enti Locali Toscani per il progetto *Betlemme 2000*.
- Sarà data attuazione al progetto finanziato dal programma comunitario Med-Urbs, dal titolo "*Med Twin Plan*", un progetto di rete tra soggetti italiani, spagnoli, israeliani e palestinesi nel campo dello sviluppo urbanistico.

- Infine verrà data attuazione al Protocollo di intesa concernente lo studentato internazionale dell'Associazione Rondine Cittadella della pace di Arezzo,

## ANNEXE II

### **PROJETS PRÉSENTÉS PAR LES RÉGIONS PARTENAIRES**

## FICHE SIMPLIFIÉE DE PRÉSENTATION DE PROJET

**RÉGION:** TOSCANA

**THÈME:**

**Ruolo della società civile euro-mediterranea, delle ONG e della cooperazione decentralizzata**

**INTITULÉ DU PROJET:**

**Rete euro-mediterranea di cooperazione decentrata**

**OBJECTIFS :**

Favorire lo sviluppo dal basso del partenariato euro-mediterraneo, mediante la formazione di reti di cooperazione decentrata tra le collettività regionali e locali delle sponde Nord e Sud del Mediterraneo su due dei tre assi del processo di Barcellona: il partenariato economico e il partenariato in campo sociale e culturale.

Tramite il rafforzamento dei legami istituzionali ed economici favorire anche i processi di pace in corso (Vicino Oriente, Algeria) e per tale via contribuire anche al terzo asse del processo di Barcellona: quello sulla sicurezza comune.

**OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Scambio di conoscenza e Azioni innovative nel campo della collaborazione inter-istituzionale locale volta al supporto dei processi di sviluppo economico locali e di crescita e miglioramento dei servizi pubblici

Scambio di conoscenza e azioni innovative nel settore della valorizzazione delle risorse culturali e nella creazione di itinerari turistici inter-mediterranei (utilizzo dei programmi comunitari Euromed Heritage ed EUMEDIS)

Scambio di conoscenza e azioni innovativi in campo agricolo e ambientale

**COOPÉRATIONS RECHERCHÉES:**

**Régions européennes:**

Regioni partecipanti al progetto AMI

**Pays tiers méditerranéens**

Sulla base all'esperienza toscana: area Makresh (in particolare Israele e territori palestinesi). In un secondo tempo anche area Maghreb.

## FICHE SIMPLIFIEE DE PRESENTATION DE PROJET

**REGION :** MARRAKECH - MAROC

**THEME :** Formation – Enseignement - Recherche

**PORTEUR DE PROJET :** Lycée agricole de Borgo

**INTITULE DU PROJET :**

Coopération entre deux établissements de formation agricole

**OBJECTIFS :**

- Favoriser le développement et la consolidation des relations d'échanges et de coopération en matière de formation initiale et continue, apprentissage, expérimentation, recherche et développement
- Développer des liens sur des problématiques communes à l'agriculture méditerranéenne (Exemple : agrumes)
- Actions :
  - ❑ Jumelage entre le lycée agricole de Borgo et l'Institut Technique Agricole de Souihla
  - ❑ Rencontres et échanges entre équipes pédagogiques des deux établissements initiées en 1995 et confortées en 1999 par la signature d'une charte de jumelage

**COOPERATIONS RECHERCHEES :**

MAROC

## FICHE SIMPLIFIEE DE PRESENTATION DE PROJET

**REGION :** CORSE

**THEME :** Chantier de réhabilitation du patrimoine bâti

**PORTEUR DE PROJET :** Office de l'Environnement de la Corse

### **INTITULE DU PROJET**

- Restauration des façades
- Echange d'expériences entre la Région Corse et la Région Toscane

### **OBJECTIFS :**

Comparaison des méthodes d'intervention dans le domaine de la restauration de façades.

- les études – actions préalables – outils – méthodes
- les formations – les échanges d'expériences entre institutions, organismes de formation, entreprises
- les chantiers de restauration
- l'évaluation des échanges
- la communication – la pérennisation du réseau

### **COOPERATIONS RECHERCHEES :**

Régions européennes : La région Toscane

## FICHE SIMPLIFIEE DE PRESENTATION DE PROJET.

**REGION : CORSE**

**THEME : CULTURE – ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT**

**PORTEUR DE PROJET : Association euro méditerranéa**

### **INTITULE DU PROJET :**

**Création d'une université d'été : Europe- Maghreb – Méditerranée à CARGESE (corse du sud). Partenariat Université de Corse et Institut d'études scientifiques de Cargèse.**

### **OBJECTIFS :**

- Promouvoir la réflexion sur l'émergence d'une entité (voire d'une identité) méditerranéenne.
- Confronter cette réflexion aux exigences d'un développement économique mondialisé et d'une indispensable protection de l'environnement et notamment des espaces littoraux face au développement du tourisme.
- Prolonger la réflexion sur la place de productions labélisées, " Reflets de la méditerranée " sur les marchés internationaux.
- Promouvoir le partenariat entre Université de Corté – Institut d'études scientifiques de Cargèse, et les universités de la méditerranée (Italie, Espagne, maroc, tunisie, etc...)

### **COOPERATIONS RECHERCHEES :**

**Régions européennes : SARDAIGNE. CATALOGNE (notamment) GRECE.**

**Pays tiers méditerranéens : PAYS DU MAGHREB + ISRAEL.**

## FICHA SIMPLIFICADA PARA PRESENTACION DE PROYECTOS

**REGION:** ANDALUCIA

**TEMA:** ROL DE LA SOCIEDAD CIVIL, LAS ONG Y LA COOPERACION DESCENTRALIZADA

**EJE ESTRATEGICO:** Fortalecer el rol de la sociedad civil y asegurar la promoción de las formas asociativas.

**TITULO DEL PROYECTO:** Celebración de Encuentros y Creación de redes entre los diferentes agentes de la cooperación descentralizada del Mediterráneo

### **OBJETIVOS:**

Identificación de los diferentes agentes de la cooperación descentralizada del Mediterráneo y fomento de sus relaciones, mediante:

**A)** Celebración de 6 reuniones (tres de ellas en tres de las regiones participantes en este tema 6 y otras tres en regiones del Sur del Mediterráneo) de los diferentes agentes de la cooperación descentralizada.

- las administraciones regionales.
- los sindicatos
- las ONG
- las Universidades
- las Asociaciones de empresarios
- los centros regionales de formación del personal de las regiones y entidades locales.

El objetivo de estas reuniones es:

- Mostrar la forma de organización, los objetivos y el programa de trabajo de los diferentes participantes.
- Identificar posibles proyectos de cooperación basados en el intercambio de experiencias y tomando como referente la creación de la zona de libre cambio.

**B)** La creación de redes de información permanente por medios electrónicos, que permita, a su vez, la consecución de los dos objetivos anteriores.

### **POSIBLES SOCIOS:**

- los agentes de la cooperación descentralizada del Mediterráneo que deseen asociarse.
- las regiones mediterráneas

## FICHA SIMPLIFICADA PARA PRESENTACION DE PROYECTOS

**REGION:** ANDALUCIA

**TEMA:** ROL DE LA SOCIEDAD CIVIL, LAS ONG Y LA COOPERACION DESCENTRALIZADA

**EJE ESTRATEGICO:**

Conocer iniciativas piloto con carácter ejemplificador e innovador.

Fortalecer el rol de la sociedad civil y asegurar la promoción de las formas asociativas.

**TITULO DEL PROYECTO:**

Talleres intermediterráneos de promoción de un desarrollo con perspectiva de género.

**OBJETIVOS:**

. Seleccionar experiencias de buenas prácticas de colaboración entre organizaciones civiles y de mujeres de una y otra orilla del mediterráneo y promover su difusión.

. Organizar encuentros-talleres, para elaborar iniciativas conjuntas de desarrollo entre ONGD del norte del mediterráneo, organizaciones de mujeres del norte del mediterráneo, organizaciones de mujeres del sur del mediterráneo e instituciones implicadas de una y otra orilla.

. Aumentar el número de iniciativas de cooperación descentralizada en que se fomente un desarrollo económico con perspectiva de género y participación de organizaciones de mujeres del sur.

. Establecer una red de cooperación descentralizada sur-sur entre organizaciones de mujeres de las zonas concernidas

**POSIBLES SOCIOS:**

ONGD e Instituciones de las Regiones euromediterráneas y de Marruecos, Tunez, Argelia

## **BREVE DESCRIPCIÓN Y ANTECEDENTES**

### ***Talleres intermediterráneos de promoción de un desarrollo con perspectiva de género.***

El proyecto surge como iniciativa conjunta de la Junta de Andalucía y la Coordinadora Andaluza de ONG de Desarrollo, así como de diferentes organizaciones de mujeres magrebíes.

El proyecto tiene como antecedente el I ENCUENTRO INTERCULTURAL MUJERES DE MARRUECOS-ONGD ANDALUZAS, que se celebrará en octubre del año 2000 en Andalucía (Jaén) y que tratará de aglutinar organizaciones de mujeres de Marruecos, organizaciones de mujeres andaluzas y ONGD andaluzas, así como representantes de instituciones públicas de una y otra orilla del mediterráneo.

El proyecto contribuiría a dar una continuidad práctica a este primer encuentro, al realizarse talleres de trabajo de iniciativas conjuntas de desarrollo entre organizaciones de mujeres de una y otra orilla, previa selección de ejemplos de buenas prácticas de actuación.

Se realizarían talleres de trabajo temáticos (desarrollo económico, salud, derechos humanos...) con sede en cada una de las regiones afectadas.

## FICHA SIMPLIFICADA PARA PRESENTACION DE PROYECTOS

**REGION:** ANDALUCIA

**TEMA:** ROL DE LA SOCIEDAD CIVIL, LAS ONG Y LA COOPERACION DESCENTRALIZADA

**EJE ESTRATEGICO:**

Conocer iniciativas piloto con carácter ejemplificador e innovador.  
Fortalecer el rol de la sociedad civil.

**TITULO DEL PROYECTO:**

Creación de una Red de Centros para la Cooperación sur-sur-norte en el sur del Mediterráneo. Centro Piloto en Marruecos.

**OBJETIVOS:**

- Crear estructuras estables en el sur del mediterráneo que fomente la cooperación para el desarrollo entre ONGD del norte del Mediterráneo y organizaciones del sur del mismo.
- Fomento a medio plazo de la cooperación civil sur-sur, con el apoyo de la red de centros para la cooperación.

**POSIBLES SOCIOS:**

Regiones euromediterráneas que se adhieran y ONGDs del sur del Mediterráneo.

## **BREVE DESCRIPCIÓN Y ANTECEDENTES**

### ***Proyecto: Creación de una Red de Centros para la Cooperación sur-sur-norte en el sur del Mediterráneo. Centro Piloto en Marruecos.***

El proyecto surge como iniciativa conjunta de la Junta de Andalucía y la Coordinadora Andaluza de ONG de Desarrollo.

Se trata de la creación de un centro piloto de cooperación en el norte de Marruecos (Tánger o Tetuan), primero en una red de centros de cooperación que se crearían a lo largo de la orilla sur del mediterráneo, y que tendrían como objetivo fomentar todo tipo de relaciones de cooperación entre organizaciones de desarrollo europeas y organizaciones civiles homólogas en el sur.

A medio plazo esta red se consolidaría y pasaría a establecer también relaciones de cooperación entre organizaciones civiles de los países del sur del mediterráneo.

## FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET

**REGIONE:** LAZIO

**TEMA:** Società civile

**ASSE STRATEGICO:** Integrazione sociale ed immigrazione

**SOGGETTO PROPONENTE:** IPALMO

**TITOLO PROGETTO:** INFORMAZIONE E FORMAZIONE ALL'IMMIGRAZIONE E ALL'INTERCULTURA

### **OBIETTIVI:**

Obiettivo generale del progetto è quello di disporre di istituzioni di raccordo attraverso le quali fornire servizi d'informazione e di formazione degli immigrati migliorando le conoscenze immediate e concrete sui fabbisogni delle numerose comunità di immigrati oggi presenti nella Regione e accrescendo la consapevolezza della nuova realtà interculturale e delle nuove modalità operative per affrontarla.

Nella prima fase le azioni previste sono così sintetizzate:

- realizzazione di un Centro d'incontro per i membri delle principali comunità organizzate di extra-comunitari, destinando ad ogni comunità una sala di riunione e l'accesso ad alcuni servizi di comunicazione ed informazione;
- organizzazione presso il Centro di incontri e discussioni e di associazioni specializzate di primo e secondo livello, rappresentative di alcune realtà operanti nel territorio, per affrontare tematiche di interesse comune;
- realizzazione di seminari e *workshop* tematici, da tenere in aree urbane con rilevante presenza di comunità di immigrati, a cui invitare operatori sociali impegnati sul territorio in attività di accoglienza agli immigrati (associazioni di volontariato, insegnanti, ecc...);
- realizzazione di attività di indagine e ricerca finalizzate al supporto e all'orientamento delle azioni progettuali previste. Nello specifico, verranno avviate indagini riguardanti le dinamiche di interazione ed integrazione sociale, le strutture di supporto e di servizio per l'accesso alla formazione e al lavoro per gli immigrati esistenti in Europa e in Italia.
- predisposizione di una attività di monitoraggio e di valutazione intermedia delle diverse iniziative portate avanti dal Centro di incontro.

Le attività da portare avanti nella seconda fase sono da collegare sostanzialmente ai risultati a cui si è pervenuti nella prima fase sia in riferimento alle istanze espresse dai rappresentanti delle componenti immigrate e alle possibilità di collaborazione con operatori locali emerse durante gli incontri e le ricerche realizzate nel primo anno di attività, sia in riferimento all'individuazione di

iniziative ad hoc immaginate e progettate per soddisfare le esigenze delle diverse comunità di immigrati.

In particolare si ritiene che queste iniziative debbano consistere principalmente nell'offrire:

- strumenti formativi ed assistenza operativa per attività di progettazione di iniziative comuni tra immigrati ed operatori locali nei settori della formazione e dell'educazione interculturale, della creazione di imprese produttive miste;
- presso il Centro un servizio di assistenza, consulenza e monitoraggio delle iniziative, sia scaturite dall'attività del Centro sia su richiesta di altri potenziali interlocutori;
- la produzione, stampa e diffusione di informazioni sull'attività svolta dal Centro attraverso una "newsletter" in più lingue e con una tiratura media di 300 copie per lingua
- programmi mirati di formazione concordati con gli immigrati e con gli operatori locali (imprese agricole, artigianali, associazioni di categoria, istituti pubblici e privati di formazione, imprese di servizi, agenzie turistiche ecc.) nell'intento di predisporre corsi formativi e di specializzazione che tengano conto delle esigenze di figure professionali specifiche emerse dalle indagini avviate sul mercato locale
- realizzazione di un rapporto di monitoraggio e di una valutazione finale dei risultati conseguiti dal progetto.

**COPERAZIONI RICERCATE:**

- Tutte le regioni partner